



Association valaisanne  
d'études généalogiques



Walliser Vereinigung  
für Familienforschung

Avec le soutien du Conseil de la culture de l'État du Valais



Pour adresse : Philippe Bruchez, président Aveg-WVFF  
CP 208, 3979 Grône  
philibru@bluewin.ch

Caution historique : Pierre-Alain Bezat, pa.bezat@gmail.com

Armoiries numérisées : Paul Laffay, lafpl@swissonline.ch

Maquette et mise en page : Evelyne Bezat, Palabre77

Couverture :

- Image tirée de la victoire de Fleurus par Vicente Carducho, Museo Nacional del Prado, Espagne
- Paul Heldner der Lokalhistoriker
- AEV Consort. Orzival P23.5
- Pierre Francis Voïde et ses grands-parents maternels. Photo coll. part.

Editeur : © Aveg-WVFF 2017

Impression : La Vallée, Aoste

## Sommaire - Inhaltsangabe

|                                                                  |    |
|------------------------------------------------------------------|----|
| Rencontres 2017 / Jahresprogramm 2017.....                       | 5  |
| Hommage à M. Paul Heldner .....                                  | 6  |
| Nouvelle armoirie – Famille Pedroni ou Pédroni, Saxon .....      | 10 |
| [Les] Bressoud / Françoise Vannay-Bressoud (1945-1998).....      | 12 |
| [Die] Inderbinen / Ulrich Inderbinen (1900-2004).....            | 15 |
| Abbé Claude Pellouchoud                                          |    |
| [Les] Sarrasin.....                                              | 20 |
| Alexandre Sarrasin (1895-1976) .....                             | 24 |
| Joseph Sarrasin (1898-1967).....                                 | 29 |
| Michel Neuhaus                                                   |    |
| Chapelle de Recon, Torgon.....                                   | 35 |
| Jean-Daniel Roten, Cercle généalogique de Conthey                |    |
| Jean-Joseph Duc.....                                             | 38 |
| Jules Guérin .....                                               | 44 |
| Claude Voïde                                                     |    |
| Du Val d'Hérens à Ambérieu (Ain) - Une autre émigration .....    | 50 |
| Alain Zuber                                                      |    |
| Rachats des droits de parcours sur quelques alpages              |    |
| du val d'Anniviers – 2 <sup>e</sup> partie .....                 | 57 |
| Pierre-Alain Bezat                                               |    |
| « Etat des hommes, état des armes »                              |    |
| A propos de l'inspection de la milice                            |    |
| du gouvernement de Monthey en 1690 – 3 <sup>e</sup> partie ..... | 76 |
| Admissions, démissions / Aufnahmen, Austritte .....              | 92 |
| L'AVEG en bref / Der WVFF in kürze .....                         | 94 |
| Comité / Vorstand .....                                          | 96 |



St-Gingolphe, le Château.  
Photo AVEG 2017.



## Rencontres 2017 | Jahresprogramm 2017

### 13 mai, Conthey / 13. Mai, Conthey

- Assemblée générale
- Conférence de MM. Jean-Daniel Roten et Etienne Dessimoz et présentation du livre sur Jean-Joseph Duc
- Verre de l'amitié offert par la Commune de Conthey
- Generalversammlung
- Konferenz von Herren Jean-Daniel Roten und Etienne Dessimoz und Vorstellung des Buches über Jean-Joseph Duc
- Der Aperitif wird von der Gemeinde Conthey gespendet.



Photo L. & A. Walder

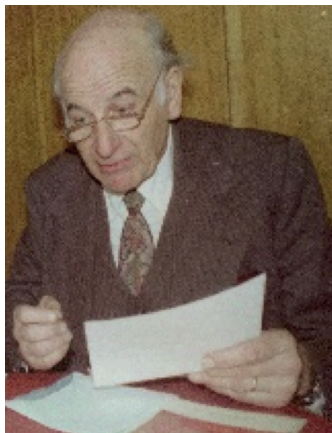
### 2 septembre, St-Gingolph | 2. September, St-Gingolph

- Exposé de Me André-François Derivaz sur l'Histoire de St-Gingolph
- Visite du musée des Traditions et des Barques du Léman
- Verre de l'amitié offert par la Commune de St-Gingolph
- Vortrag von Herrn André-François Derivaz über die Geschichte von St-Gingolph
- Besuch des Museums der Traditionen und den Barken des Léman (Genfersees)
- Der Aperitif wird von der Gemeinde St-Gingolph gespendet



## Hommage à Paul Heldner

**Jean Bützberger, co-fondateur et Président d'honneur de l'AVEG**



Paul Heldner nous a quittés le 7 octobre 2016. Il était né à Glis, le 3 février 1929 et était le troisième et le dernier enfant de Julius et Klothilde, née Nellen.

Durant ses premières années d'école, son instituteur lui apprit – entre autres – à déchiffrer les chiffres romains. Ainsi par exemple, lors de son adolescence, lorsqu'il travaillait l'été comme gardien de bétail, il put déchiffrer la signification des chiffres romains gravés sur une poutre d'un abri, où il avait l'habitude de se réfugier.

Après avoir terminé l'école primaire, Paul Heldner a fréquenté deux ans le collège « Spiritus Sanctus » de Brigue. Ensuite il se rendit en Suisse romande, à l'Ecole de Commerce d'Estavayer, durant une année. A l'âge de 17 ans, il changea d'orientation : il commença en 1946 un apprentissage de quatre ans aux usines de la Lonza, à Viège, comme mécanicien de précision. Après avoir obtenu son diplôme, il pratiqua cette profession pendant trois ans, avant d'apprendre à conduire des locomotives des CFF, pendant trois années supplémentaires (à l'époque, ces locomotives étaient encore à vapeur). Ayant acquis cette nouvelle formation, Paul Heldner conduisit des locomotives des CFF aux dépôts de Bâle, de Bienne, de Berne et pour terminer à Brigue. Ainsi, il s'établit à nouveau à Glis, sa commune d'origine.

En 1960, il épousa Ursula Trunz et de cette union naquirent cinq enfants. Un accident (chute d'un tilleul) survenu en 1966 s'avéra être beaucoup plus grave que l'on pensait au premier abord. Finalement, les conséquences fâcheuses de cette chute accidentelle obligèrent le conducteur de locomotives Paul Heldner à prendre une retraite anticipée en 1970, à l'âge de 41 ans.

Dès cette époque, il s'intéressa à différents travaux de fouilles archéologiques, dans le Haut-Valais et même à Sion. Il participa activement à

# Nachruf auf Paul Heldner

**Jean Bützberger, Mitgründer und Ehrenpräsident der WVFF**

**Überetzung Bernhard Truffer**

Paul Heldner hat uns am 7. Oktober 2016 verlassen. Er war am 3. Februar 1929 als drittes Kind des Ehepaares Julius und Klotilde geb. Nellen in Glis zur Welt gekommen.

Schon in der Primarschule soll der Lehrer seinem Musterschüler die Entzifferung der römischen Zahlen in alten Inschriften beigebracht haben. So gelang es dem Halbwüchsigen, der sich in den Sommermonaten als Viehhirte betätigte, die lateinische Inschrift mit Baujahrzahl auf der Binne der alten Hütte, die ihm im Grund als Obdach diente, problemlos richtig zu entziffern.

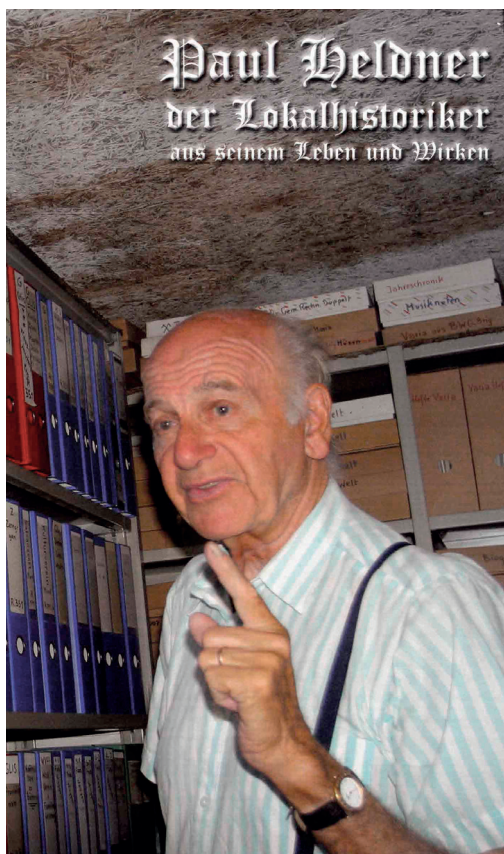
Nach Abschluss der Primarklassen in Glis drückte Paul zwei Jahre lang die Schulbank an der Realschule des Kollegiums Spiritus Sanctus in Brig. Anschliessend zog es ihn zur Weiterbildung in die welsche Schweiz, nach Estavayer, wo er ein Jahr lang die Handelsschule besuchte. Dann gab der mittlerweile 17 Jährige seiner Ausbildung eine neue Richtung: Er begann 1946 bei den Lonza Werken in Visp eine vierjährige Lehrzeit als Feinmechaniker. Nach deren Abschluss folgten drei praxisorientierte Gesellenjahre, die es ihm erlaubten, sich bei der SBB in drei Jahren zum Lokomotivführer (damals noch auf Dampfloks) ausbilden zu lassen. Danach führte ihn sein Beruf in die SBB-Depots von Basel, Biel und Bern ehe er im Bahnhof Brig beruflich sesshaft werden und in seiner angestammten Wohngemeinde Glis Wohnsitz nehmen konnte.

1960 heiratete Paul die Bündnerin Ursula Trunz, die ihm zu seiner grossen Freude fünf Kinder schenkte. 1966 sollte sich ein anfänglich als eher harmlos eingestuftter Unfall – Paul war von einem Lindenbaum gefallen – seinem Leben eine neue Wende geben. Da sich der „harmlose“ Sturz im Nachhinein als so folgenscher erweisen sollte, dass sich der pflichtbewusste Lokomotivführer gezwungen sah, 1970, mit erst 41 Jahren, frühzeitig pensionieren zu lassen.

Von da an begann sich Paul vermehrt für archäologische Grabungen im Oberwallis – gelegentlich auch in Sitten - zu interessieren. Zudem widmete er seine ganze Leidenschaft wie etwa der geschichtsforschenden

la vie de plusieurs sociétés, telles que « Pro Historia Glis » (fondateur et membre d'honneur), « l'Association Héraldique suisse », « l'Armorial valaisan » et la « Société d'histoire du Haut-Valais » (communication d'environ 400 relevés de la collection sigillographique). En outre, il eut l'occasion de rédiger l'histoire de différentes familles et de plusieurs communes du Haut-Valais.

Après avoir été membre fondateur de l'AVEG, il devint le lien entre le Haut-Valais et le Bas-Valais. Pour ce faire, il se chargea d'organiser nos différentes sorties annuelles, dans la partie germanophone du canton. En fonction de sa passion pour les recherches généalogiques et historiques, il écrivit de nombreux articles pour le bulletin de notre Association, dont voici quelques-uns :



- « Kleine Namenkunde zu Familien aus der Region Brigerbeerg-Simplon » bulletin N° 5, 1995 ;
- « Wappengeschichte der Burger und Gemeinde Termen » bulletin N° 12, 2002 ;
- « Les maisons "païennes" du Haut-Valais » bulletin N° 18, 2008 ;

En reconnaissance de tout le travail qu'il eut l'occasion de fournir depuis la création de notre Association le 14 octobre 1989, Paul Heldner fut nommé membre d'honneur de l'AVEG le 17 avril 2010.

Bien plus qu'un collègue apprécié, c'est un ami cher que nous avons perdu. Je joins ma voix émue à toutes celles et ceux qui l'ont connu et apprécié, pour présenter à sa famille mes sincères condoléances.

Gesellschaft des Oberwallis, für die er beispielsweise die rund 400 Abdrücke umfassende Siegelsammlung identifizierte und ordnete. Bei der Schweizerischen Gesellschaft für Urgeschichte sowie bei der Schweizerischen Heraldischen Gesellschaft war Paul jahrzehntelang einziges aktives Mitglied aus dem Oberwallis. Bei der „Pro Historia Glis“ war er Gründermitglied und bald auch Ehrenmitglied. Die Autoren der Neuen Walliser Wappenbücher (erschieden 1974 und 1984) konnten für die Oberwalliser Familienwappen auf seine reichen heraldischen Kenntnisse zählen. Und mehrere Gemeinden im Oberwallis verdanken ihm teils auf das Wesentliche zusammengefasste Dorfgeschichten, teils auch lesenswerte Ergänzungen zu älteren Monographien.

Als Gründermitglied der WVFF waltete er während Jahrzehnten als nimmermüdes Verbindungsglied zwischen Ober- und Unterwallis und organisierte mehrere Jahresausflüge der Genealogen im Oberwallis. Dem passionierten Lokalhistoriker und Heraldiker verdankt das Bulletin unserer Vereinigung manchen Kurzbeitrag. Erwähnt seien nur:

„Kleine Namenkunde zu Familien aus der Region Brigerbeerg-Simplon“, Bulletin 5, 1995;

- „Wappengeschichte der Burger und Gemeinde Termen“, in Bulletin 12, 2002;
- „Das Heidenhaus im Oberwallis“, in Bulletin 18, 2008.

Als Anerkennung für die geleistete Arbeit für unsere Vereinigung seit der Gründung am 14.10. 1989 wurde auf Heldner am 17.4. 2010 zum Ehrenmitglied der WVFF ernannt.

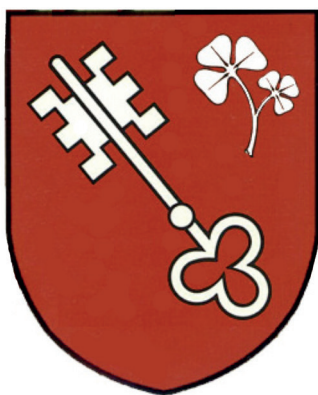
Mit Paul Heldner haben wir nicht nur einen geschätzten Kollegen sondern auch einen lieben Freund verloren. Zusammen mit allen, die ihn gekannt und geschätzt haben, möchte ich seiner Familie mein aufrichtiges Beileid ausdrücken.



## Nouvelles Armoiries

Abbé Claude Pellouchoud (texte)

### Pédroni ou Pedroni / Saxon



*Blasonnement : De gueules à la clé à double panneton d'argent posée en bande accompagnée d'un double trèfle du même en chef.*

Nom de famille italien, il s'écrivait évidemment à l'italienne, sans accent aigu. C'est d'ailleurs l'orthographe qui prévalut jusque vers 1950 dans les registres paroissiaux <sup>1</sup>.

Dans les articles de presse (comme dans les registres des familles bourgeoises consultés par Fernand Bruchez), les deux orthographes sont utilisées. Ainsi *Le Confédéré* écrit Pédroni en 1897, Pedroni en 1920 et Pédroni en 1931 (cf. « *Ascendance et descendance de Antoine et Lina Pedroni-Bruchez* », abbé Claude Pellouchoud, janvier 2015, p. 3). Même si l'orthographe avec l'accent aigu semble admis après 1950, il y a encore des articles de journaux qui conservent l'ancienne orthographe <sup>2</sup>. L'orthographe ancienne – sans accent ! – a été obtenue après une requête au Conseil d'État pour la famille de Vincent Pedroni de Marcel et lui a coûté presque autant que son aïeul pour devenir citoyen suisse en 1915...

1. La première inscription du nom Pédroni avec l'accent aigu dans les registres paroissiaux est le baptême de Pierre, dit Pierino, en 1957.

2. L'annonce du décès de Pierrine Oggier-Pedroni (1956), l'anniversaire de Marie Perrier-Pedroni (1963), le décès de Marco Pedroni (1974), les 90 ans de Lina Pedroni-Bruchez (1989), etc.

Alphonse Dominique Pedroni (1860-1920), originaire de Calasca-Castiglione, petite vallée alpine qui débouche dans le val d'Ossola (Italie), est arrivé en Suisse avec ses parents qui y ont émigré à une époque où beaucoup de Confédérés quittaient l'Europe pour les Amériques, en 1871.

Alphonse a 11 ans. Quand viendra le moment pour lui de prendre femme, il retourne au pays natal pour y épouser une ressortissante de sa vallée, Justine Pierrine Scamoni (1873-1931), qui lui donnera neuf enfants. Bien établi à Saxon, il demande la nationalité suisse au moment où éclate en Europe la première guerre mondiale et où certains de ses compatriotes, notamment les Bessero de Fully, ont dû rejoindre les troupes italiennes. Le dimanche 25 avril 1915, l'assemblée bourgeoise de Saxon l'admet à l'unanimité comme nouveau bourgeois. La naturalisation valaisanne lui est accordée par le Grand Conseil lors de sa séance du 20 mai 1915.

Pour marquer le 100<sup>e</sup> anniversaire de cette naturalisation, la famille ne possédant pas encore de blason, a adopté le blason ci-contre, réalisé suivant les conseils de spécialistes en héraldique et déposé aux Archives cantonales.



## [Les] Bressoud



Birsoud 1665, Bursod et Bresod 1723. Famille originaire de Gruyère (Fribourg), d'où elle vint à Vionnaz en 1630.

Jean Birsoud, de Gruyères, est reçu bourgeois de Vionnaz en 1665, mort avant 1670; Guillaume, fils du précédent, reçu bourgeois du même lieu en 1670; Claude-Louis, vice-châtelain 1811; Placide (1815-1890), juge au Tribunal du district de Monthey 1873-1877, député 1877-1885, 1889-1893, président de Vionnaz; Louis (1858-1936), député 1893-1897, 1901-1925, président de Vionnaz.

*De sable au dextrochère armé d'argent tenant une guivre de sinople; au chef d'Empire d'or à l'aigle éployée de sable couronnée d'or, languée et membrée de gueules.*

Diplôme d'Antonio Bonacina, de Milan, 1759, sceau d'environ 1800, avec un coupé remplaçant le chef. De Riedmatten donne le champ de gueules au lieu de sable et la vipère d'argent, avec le dextrochère au naturel et fait l'aigle bicéphale. Cf. Armorial valaisan, 1946, p. 43 et pl. 37.



## Françoise Vannay-Bressoud

Née le 2 janvier 1945 à Torgon (commune de Vionnaz), décédée le 12 novembre 1998 à Monthey, catholique, de Vionnaz. Fille d'Etienne Bressoud, postier à Torgon, et d'Anita Fracheboud. Mariée à Jules Vannay.

Maîtresse secondaire au cycle d'orientation de Monthey. Députée PS au Grand Conseil valaisan (1973-1989), conseillère communale de Vionnaz (exécutif, 1977-1988), conseillère nationale (1979-1987).

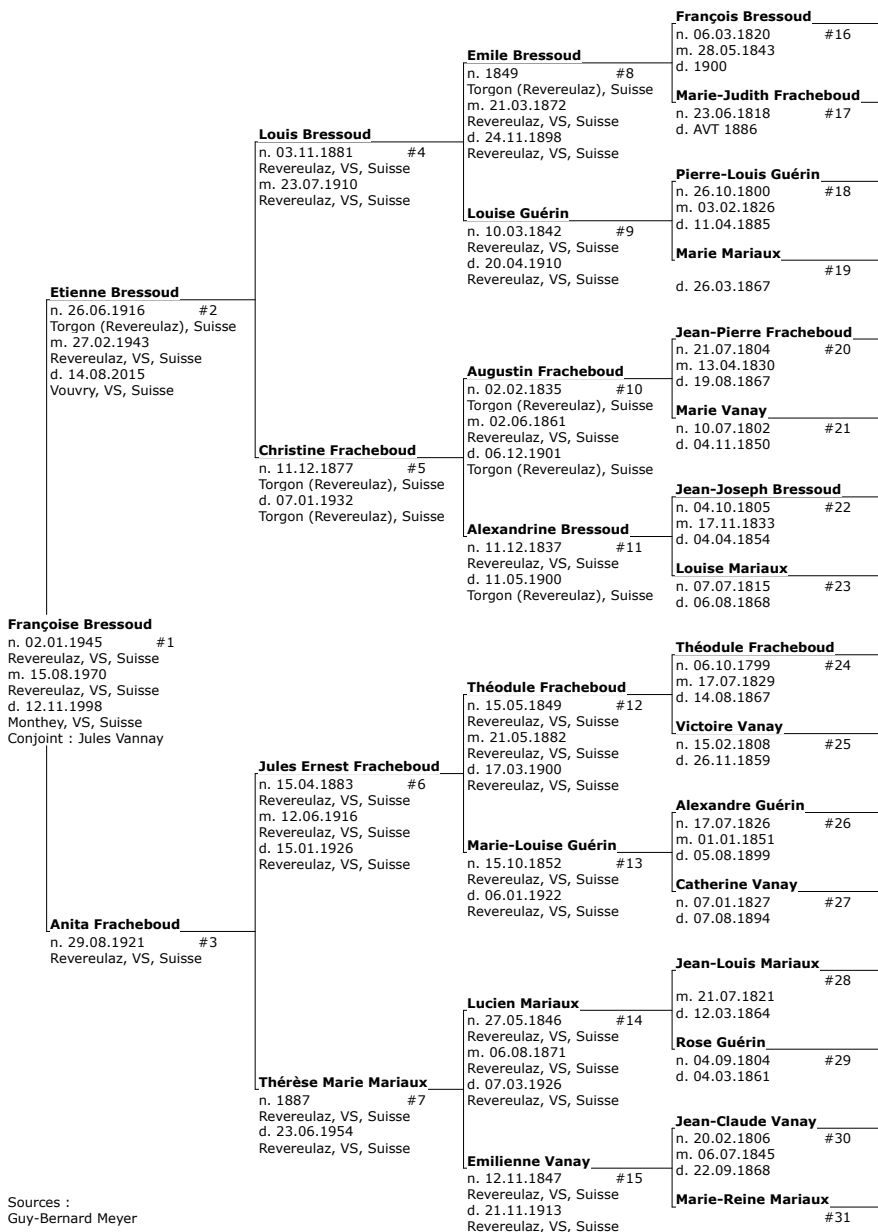
Femme, socialiste et montagnarde, Françoise Vannay, qui était issue d'une famille modeste, se sentait triplement minoritaire. Elle se battit pour plus de justice sociale, pour un développement touristique de sa région respectueux de la nature et des lois en vigueur, et pour une évolution harmonieuse de l'école valaisanne. Elle dirigea pendant de longues années le chœur de la paroisse de Revereulaz.



Sources : e-DHS, *Dictionnaire Historique de la Suisse*.



## Généalogie ascendante de Françoise Vannay-Bressoud (1845 – 1998)



## [Die] Inderbinen

Seit dem 14. Jh. treten im Oberwallis mehrere Familien in Erscheinung, die denselben Namen in zahlreichen unterschiedlichen Schreibarten tragen: *in der Bünden*, *in der Bündt*, *in den Binen*, *in den Bienen*, *in der Bienen*, *in der Binden*, *Inderbünden*, *Inderbunden*, *Inderbynden*, *Inderbinden*, *Inderbinen*. Die beiden Hauptlinien stammen aus Gluringen (Goms) und Zermatt (Bez. Visp).

Die Familie von *Goms* ist auch in Selkingen bekannt, wo Johann in den Bunden 1364 und 1376 urkundlich erwähnt wird. Aus Gluringen stammten: Thomas *in der Bünden*, der sich 1419 in der Schlacht von Ulrichen gegen die Berner auszeichnete; Martin, Ammann von Gluringen 1472; Peter 1528 einer der Vertreter des Goms am Landtag, als das zwischen dem Wallis und Savoyen geschlossene Bündnis beraten wurde; Gerin, Ratsbote des Zendens Goms am Landtag von 1529, der Georg Supersaxo in die Verbannung schickte. Zahlreiche Mitglieder dieser Familie bekleideten öffentliche Ämter (man zählt 24 Ammänner von Biel); auch Geistliche brachte sie hervor, namentlich Christian (1681-1739), Priester in Sitten.

Aus der Familie von *Zermatt* werden 1476 Martin *in der Bindon* und Peter Binders erwähnt. Diese Linie hat sich nach Sankt Nikiaus, Grächen, Visp, Raron, Bürchen, Brig und dem Eringertal verzweigt. Nikolaus, von Sankt Nikiaus, war 1591 Meier von Gasen und mehrmals Landratsbote; Anton, von Zermatt, Meier dieses Ortes, starb 1777. Heute bestehen nur noch die in Gluringen und Zermatt eingebürgerten Familien *Inderbinen*. Ein Zweig von Zermatt ist 1928 in das Bürgerrecht der Stadt Basel aufgenommen worden.



- I. *In Blau ein schwebender goldener Pfahl, beseitet von 2 goldenen Kugeln.*

Wappen des Melchior *In der Binen* in der Kapelle von Gluringen, dazu die Initialen M. I. D. B. und die Jahreszahl 1736.



- II. *In Blau, auf grünem Dreiberg, ein von Rot und Silber gespaltenes Herz.*

Wappen des Johann *In der Binden*, 1570, im Hause Speckly in Brig.

Variante: das gänzlich in Rot tingierte Herz, besteckt mit einem schwarzen Kreuz: Sammlung von Riedmatten; Haus Walter in Grächen, 1787.



- III. *In Blau, über grünem Dreiberg, ein durchbrochenes goldenes Dreieck.*

Sammlungen Leo von Riedmatten (Zeichnung heute unauffindbar) und Franz Lagger; Wappen der Familie *In der Binden* oder *Binder* von Raron und Bürchen. Wahlspruch: *Mens intenta serenis*.



- IV. *In Rot 2 silberne Balken, überdeckt von einem schwarzen, mit 3 silbernen Lilien belegten Pfahl.*

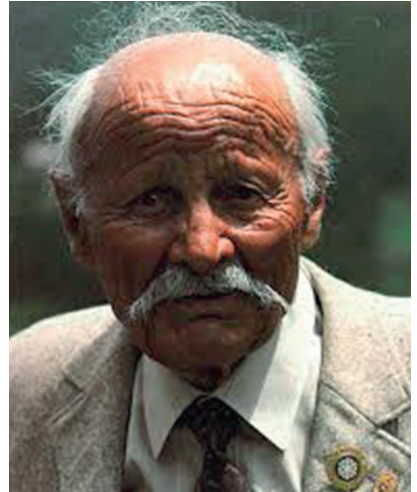
Malerei im Burgersaal, *Zermatterhof* Zermatt, 1962. Dieses Wappen lehnt sich an das der Familie *Biner* I an.

Vgl. Historisch-biographisches Lexikon der Schweiz, Bd. II, S. 248 (Biner); Walliser Wappenbuch 1946, S. 131 und T. 3 und 7. Vgl. auch die Artikel Bender und Biner.

## Ulrich Inderbinen

Geboren am 3. Dezember 1900 in Zermatt, gestorben am 14. Juni 2004 ebenda, Ulrich Inderbinen war ein Schweizer Bergführer. Er bestieg 371-mal das Matterhorn, 84-mal den Mont Blanc und 81-mal die Dufourspitze, den höchsten Berg der Schweiz.

Der Sohn von Bergbauern wuchs mit acht Geschwistern auf. Mit fünf Jahren arbeitete er als Kuhhirte. Geld verdiente er bereits im Alter von 13 Jahren als Schafhirte, später als Bauarbeiter, Schreiner oder Elektriker.



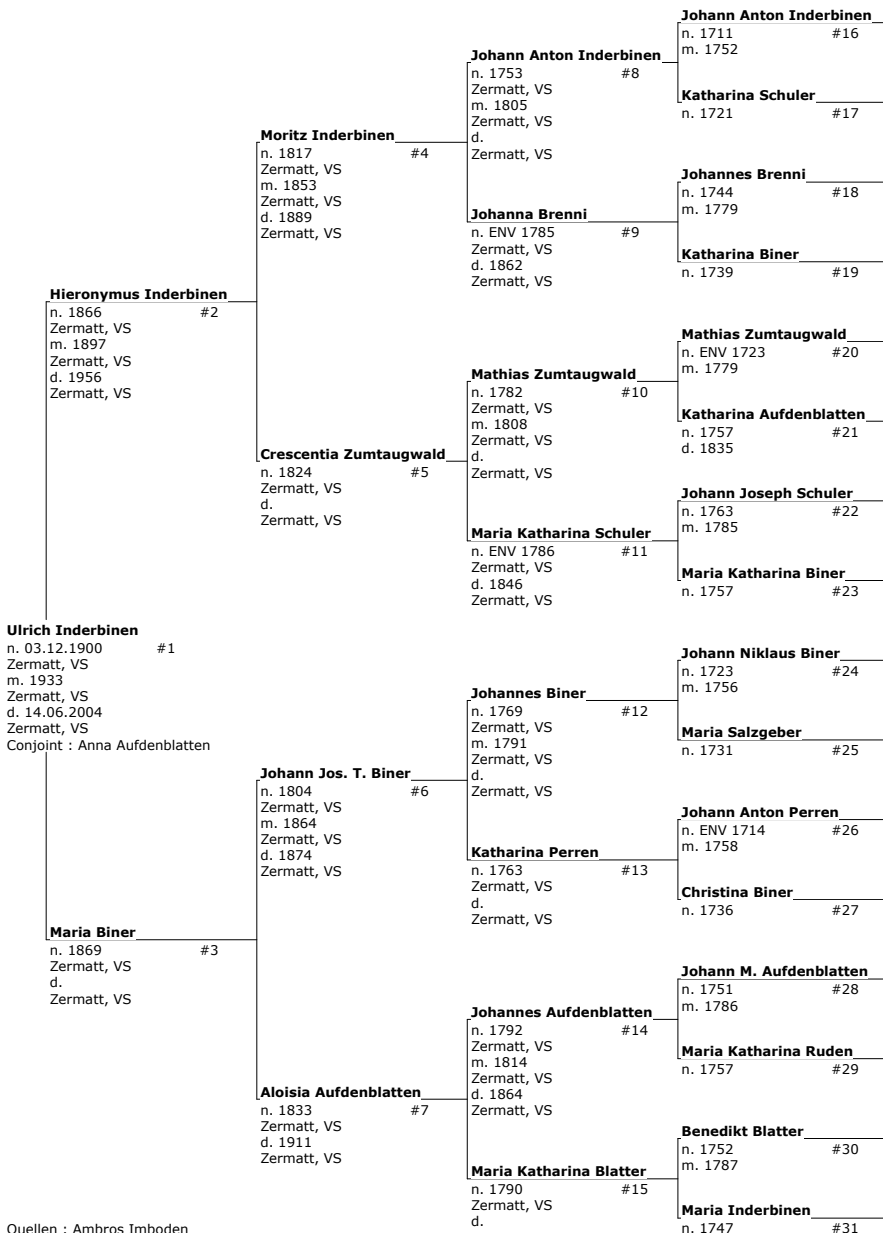
Im Jahr 1921 bestieg der Zermatter zusammen mit seinen Schwestern zum ersten Mal das Matterhorn. 1925 absolvierte er die Bergführerschule. Erst um die 1960er-Jahre hatte er dank des touristischen Aufschwungs genügend Arbeit als Bergführer. Weltweit fand Inderbinen im Jahr 1990 Beachtung, als er im Rahmen einer Fernsehsendung zum 125. Jahrestag der Erstbesteigung des Matterhorns als 89-jähriger ein weiteres Mal den Gipfel bestieg. Mit 80 Jahren begann er, an Skirennen teilzunehmen. Da er in seiner Altersklasse meistens ohne Konkurrenz fuhr, gewann er meistens. Mit 95 Jahren nahm er letztmals am Bergführer-Skirennen teil.

Wenig Interesse zeigte Inderbinen an neuzeitlichen Sicherungsmethoden. So führte er noch 1983 seine Touristen mit dem Hanfseil um den Bauch durch die Gletscherbrüche.

Inderbinen arbeitete bis zu seinem 96. Lebensjahr als Bergführer. Ein Sturz zwang ihn, die Bergführerkarriere zu beenden. Im Alter von 96 Jahren erfüllte sich der gläubige Katholik einen Lebenstraum: Er reiste nach Rom, um den Segen von Papst Johannes Paul II. zu empfangen. Im Jahre 2000 widmete ihm die Gemeinde Zermatt zu seinem 100. Geburtstag eine Ausstellung, gleichzeitig wurde ein ihm gewidmeter Brunnen im Ortskern Zermatts eingeweiht. Er starb im Jahre 2004 in seinem 104. Lebensjahr. Er war zum Zeitpunkt seines Todes der älteste Mann im Kanton Wallis.

Quelle: *Wikipedia*

## Abstammung des Ulrich Inderbinen (1900 – 2004)



Ouellen : Ambros Imboden





## [Les] Sarrasin

### Abbé Claude Pellouchoud

Sous le nom « Sarrasins », les chroniqueurs du Moyen Âge ne désignent pas un peuple ou une famille déterminés, mais des hordes d'Arabes

qui, venues du Nord de l'Afrique ou de l'Espagne, se répandirent, à différentes époques, dans le Sud de l'Italie et en Provence. Même si elle est totalement contestée par certains <sup>1</sup>, ou sublimée par d'autres <sup>2</sup>, l'arrivée des « Sarrasins » dans les Alpes aux IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles de notre ère « est généralement admise et relativement bien établie. Les archives et chroniques nous permettent de suivre l'établissement de troupes sarrasines à Fraxinetum (La Garde-Freinet près de Saint-Tropez), ainsi que leurs avancées vers les cols alpins et le Valais. »<sup>3</sup>

#### Arrivée en Valais

Vers l'an 940, ils entrent en Valais, rançonnent le monastère d'Agaune, ruinent Martigny, brûlent Bourg-Saint-Pierre et occupent tous les lieux forts. Naguère, une inscription en vers léonins aujourd'hui détruite, du commencement du XI<sup>e</sup> siècle, se lisait sur l'église de Bourg-Saint-Pierre. Son texte nous a été conservé par le doyen Bridel <sup>4</sup> qui en a fait une traduction libre :

*«Après que la cohorte ismaélite, répandue  
dans les campagnes du Rhône,  
Les eût longtemps désolées par le feu, la  
famine et le fer,  
La moisson reprit sa faucille dans cette  
vallée Pennine.*

1. Par exemple, pour le valdôtain Joseph Henriet – *Nos ancêtres les Sarrasins des Alpes*, Cabédita, 2002 – ces mystérieux Sarrasins des Alpes n'étaient autres que des montagnards indigènes qui s'opposaient farouchement à la christianisation de leur pays.

2. Notamment John Blavignac (1817-1876), architecte et membre de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève dès 1845, qui, au début d'une série d'articles sur *Les Musulmans dans la Suisse romande*, se figure « les disciples de Mahomet établis en maîtres sur les deux rives du Léman, des muezzins, se bouchant les oreilles avec les pouces de ses mains étendues et faisant retentir l'appel sacré sur les minarets improvisés de Saint-Prex et de Thonon » et affirme qu'« à un certain moment, les Sarrasins occupèrent en vainqueurs l'immense espace qui s'étend de la Méditerranée au lac de Constance ; depuis le Rhône et le Jura, jusqu'aux plaines de la Lombardie. Pendant près ou plus de vingt ans, l'islam domina au sommet du Mont Joux, à l'endroit même où s'élève aujourd'hui l'hospice chrétien du Grand-Saint-Bernard. » (Conteur Vaudois, 12 janvier 1867).

3. *Trois siècles de discours sarra-sino-valaisans, synthèse et réflexions*, Dominic Eggel, Vallesia, LXII, 2007.

4. Philippe-Sirice Bridel (1757-1845), un des fondateurs de la Société d'histoire de la Suisse romande.



*Alors Hugues, évêque de Genève, plein d'amour pour Christ,  
Fit bâtir ce temple et le dédia à Pierre.  
Que le Tout-Puissant le lui rende par une récompense éternelle !  
Il fut consacré le XVI des Calendes,  
Lorsque le soleil fait sa descente vers le mois d'octobre."*

Le chroniqueur Flodoard <sup>5</sup>, contemporain des événements, raconte que les Sarrasins coupèrent la route du pèlerinage à Rome en occupant « le bourg du monastère de Saint-Maurice ». Ce témoignage semble montrer que les pillleurs ont épargné le monastère lui-même, sans quoi Flodoard l'aurait précisé. L'existence d'un acte signé dans le monastère en 943 prouve d'ailleurs que l'abbaye a survécu au passage des pillleurs. Et pourtant, un autre texte rédigé une trentaine d'années après les faits affirme que le monastère a été brûlé et ruiné par les Sarrasins. L'historien Laurent Ripart <sup>6</sup> a résolu la contradiction entre les sources écrites : la récente fouille à Agaune d'un palais et d'une église secondaire du monastère, l'église du parvis, a montré sur ces deux bâtiments en marge du monastère des traces de destruction au X<sup>e</sup> siècle. Les Sarrasins auraient donc détruit des bâtiments secondaires sans oser ou sans pouvoir s'emparer de l'abbatiale proprement dite.

### Saint Mayeul de Cluny

Joseph Sigrist, dans son *Histoire du Valais*, soutient que les Sarrasins « épousèrent les femmes du pays » et s'établirent durablement dans les vallées de Viège, d'Hérens, d'Anniviers, d'Entremont et de Bagnes pour « y cultiver des terres » <sup>7</sup>. Si le val d'Hérens et le val d'Anniviers sont parfois évoqués, la plupart des auteurs, à la suite d'Heinrich Dübi <sup>8</sup> qui ne croyait déjà pas à une colonisation de la vallée de Saas, se focalisent sur les vallées d'Entremont et de Bagnes. Cependant, « contrairement à leur passage et à leur occupation éphémère des cols, l'établissement durable et l'influence à long terme des Sarrasins sur la population valaisanne sont rejetés par l'historiographie après la Seconde Guerre mondiale. » <sup>9</sup> Heinrich Dübi, et beaucoup d'historiens avec lui, admet que « le dernier méfait

5. Flodoard (893/894-966).

6. Laurent Ripart, doyen de la Faculté des lettres, langues et sciences humaines de l'Université de Chambéry, dans la revue *Passé simple*, mensuel d'histoire et d'archéologie, mars 2015.

7. *Histoire du Valais des premiers mille ans de notre ère*, Sion, 1984.

8. Heinrich Dübi (1848-1942), professeur et historien bernois, dans le *Dictionnaire historique & biographique de la Suisse*, Société générale suisse d'histoire, tome 5e, Neuchâtel, 1930.

9. Dominic Eggel, loc. cit.

qu'auraient commis les Sarrasin dans la région des Alpes serait d'avoir fait prisonnier l'abbé Mayeul de Cluny (906-994), le 23 juillet 973. Cet événement aurait eu lieu près d'un «pons Ursarii» et d'une rivière descendant des sommets des Alpes à travers une vallée étroite. Le nom latin de ce cours d'eau peut indiquer soit la Dranse, soit le Drac, de sorte qu'on aurait le choix entre Orcières en Dauphiné et Orsières en Valais, en d'autres termes, entre le Mont Cenis et le Grand-Saint-Bernard. » Heinrich Dübi se prononce en faveur du Grand-Saint-Bernard, en admettant que les Sarrasins ne gardaient plus ce poste d'une façon durable. Les historiens modernes sont toujours heureux de ne pouvoir conclure... Ainsi pour Laurent Ripart <sup>10</sup> et Justin Favrod, responsable rédactionnel du mensuel *Passé simple*, « si l'examen du dossier pourrait peut-être montrer que les arguments en faveur d'Orsières sont un peu plus forts que ceux que l'on pourrait avancer pour Orcières, force est néanmoins de constater qu'il n'y a en la matière guère de certitudes et qu'il est impossible de trancher définitivement entre les deux lieux et les deux traductions ». <sup>11</sup> Mais il y a Mayeul ! Il ne faut pas que le nom latin de la rivière nous le fasse oublier.

Mayeul était allé à Novare pour y rencontrer le pape. Il en revenait. Alors regardez la carte de l'Europe. Demandez le kilométrage à *Google*... De Novare à Cluny par le Grand-Saint-Bernard, on compte 522 kilomètres. Si l'on entend passer par Orcières-Merlette on aura 634 kilomètres. De plus, n'oublions pas que le Mont-Joux est depuis l'antiquité un passage connu et fort utilisé. Mayeul, au départ de Novare ne devait pas avoir l'ombre d'une hésitation sur l'itinéraire. Il apparaît donc plus que certain qu'il emprunta la route du Grand-Saint-Bernard, celle qui sera décrite en détail par Sigeric, archevêque de Cantorbéry, que l'on connaît encore aujourd'hui sous le nom de *Via Francigena*.

### Les familles « Sarrasin »

Toujours est-il que dès le XIII<sup>e</sup> siècle apparaissent en divers lieux du Valais

des personnes portant le nom « Sarrasin », qui indique sans doute une ressemblance avec les Sarrasins, peut-être même une prétendue origine sarrasine. Une famille Sarrasin est enregistrée dans les rôles de contribuables de la paroisse d'Orsières dès 1313 <sup>12</sup>. Une famille de ce nom est fixée au Borgeaud (Martigny-Combe) dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle.

10. Laurent Ripart, *loc. cit.*

11. Justin Favrod, *Il y a tant de Maghrébins imaginaires en Valais*, article paru dans *Le Temps* du 2 août 2016.

12. P. Dubuis, *Une économie alpine à la fin du Moyen Âge*.

A Bovernier dès 1370. La famille Sarrasin qui s'installe à Versegères (le Liapey) dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle vient de Vollèges<sup>13</sup>. Jean Ignace Sarrasin (1770-1848), originaire d'Orsières, acquiert la bourgeoisie de Saint-Maurice en 1810. Une famille originaire de Bovernier acquiert celle de Lausanne en 1957.

Les armoiries elles-mêmes, d'après une peinture murale de 1815 sur la Maison Sarrasin à Orsières, veulent expliquer le nom de la famille par l'histoire des Sarrasins : origine orientale (croissant) et établissement dans les Alpes (cerf), traversé de la Méditerranée (bateau), débarquement au Freinet de Provence (ancres), établissement à Orsières (pont) et dans les monts (aigle).



L'*Armorial valaisan* de 1946 (p. 230 et pl. 34)<sup>14</sup> a omis par erreur le losange et les demi-losanges de la cotice d'or faisant la partition du chef (cf. *Armorial valaisan* de 1974, p. 223). Cette erreur est malheureusement à l'origine de blasons incomplets dans de nombreuses familles.



13. *Familles de Bagnes, du XII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècles*, édité par le CREPA.

14. Dans les *Familles de Bagnes, du XII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècles*, édité en 2005 (vol. V), la version couleur (p. 21) est erronée, tandis que la version grisée (p. 253) est correcte.

## Alexandre Sarrasin (1895-1976)



Alexandre Paul Sarrasin : portrait datant probablement de 1917

Né à Saint-Maurice le 13 mars 1895, Alexandre Paul Robert Sarrasin est le second des trois fils qu'Aimé Louis Sarrasin (1846-1915), veuf de Marie Julie Vuilloud (1844-1888), eut de son second mariage avec Marie Alphonsine Amélie Dénériaz (1855-1930). Son père était à la fois propriétaire d'une tannerie et exploitant d'un domaine agricole.<sup>15</sup>

Alexandre étudie dès 1905 au collège de la Royale Abbaye de Saint-Maurice et obtient sa maturité classique en 1913. Il entre la même année au Polytechnicum de Zurich, où il s'inscrit comme ingénieur mécanicien, puis demande, à la fin du premier semestre, son passage dans la section ingénieur civil.

Il obtient son diplôme en 1918 et commence son activité professionnelle dans un bureau d'ingénieurs à Lausanne, avant de reprendre celui-ci à son nom (Bureau technique A. Sarrasin, 1921).

15. Le fils aîné, Louis (1893-1958), reprendra la partie agricole et le cadet, André (1897-1960), la tannerie, convaincu de la supériorité du travail artisanal. Il dut cependant la revendre, en 1943, vaincu par les tanneurs industriels. Il exploita ensuite jusqu'à son décès un commerce de vins qui sera repris par ses enfants.

Le 11 mars 1920, à Saint-Maurice, il épouse Marie Thérèse Armelle Pellisier (1895-1964) – dixième enfant de Maurice Pellisier (1851-1934)<sup>16</sup> et Octavie Closuit (1859-1901) –, qui lui donnera six enfants, trois filles et trois fils.

En 1921, il ouvre une agence à Bruxelles à l'incitation de l'architecte Michel Polak (1883-1948) qui sollicite sa participation au projet de Résidence-Palace. Il s'installe à Bruxelles avec sa famille en 1927, après avoir notamment réalisé le barrage en voûtes et contreforts des Marécottes (1925) et le premier pont en béton armé de grande portée près de Branson (Fully, 1925) qui représente une tête de série des ponts sur le Rhône bâtis ultérieurement.<sup>17</sup>

Une succursale du bureau, créée à Paris vers 1930, témoigne d'une époque très dynamique pendant laquelle les affaires et les réalisations se multiplient. Alexandre Sarrasin réalisa en

16. Cf. <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F32721.php>

17. Le pont de Branson – remplacé par un nouvel ouvrage en béton précontraint avec poutre métallique sous-tendue (2005-2006) – a été démolé en 2009 ; mais son jumeau de Dorénavant, plus récent (1933) et d'une valeur technique plus intéressante, restauré en 1998, est encore visible aujourd'hui.

Valais des constructions en béton armé restées célèbres : les ponts à arches de Merjen (Stalden, 1928-1930) et de Gueuroz (Vernayaz, 1933-1934), ce dernier étant le plus haut d'Europe à l'époque !

Le déclenchement de la seconde guerre mondiale le ramène à Lausanne, mais le bureau de Bruxelles demeure ouvert. La publication en 1945 de son ouvrage « Béton armé » précède sa nomination en tant que professeur extraordinaire à l'EPUL, de 1949 à 1957. Aux activités de son bureau de Bruxelles et Lausanne s'ajoute la création de bureaux à Genève (fin 1950) et Sion (1950-1951).

Son fils Philippe, ingénieur diplômé de l'EPUL en 1956, débute alors dans le bureau paternel. Après la fermeture de l'agence de Bruxelles en 1962, père et fils s'associent sous le nom de « bureau d'ingénieurs A. et Ph. Sarrasin Sion – Lausanne – Genève ». Le bureau est déplacé de Sion à Saint-Maurice en 1975.<sup>18</sup>

Décédé le 24 juin 1976 à son domicile du Mont-sur-Lausanne, Alexandre Sarrasin est considéré comme l'un des plus importants ingénieurs de notre pays au XX<sup>e</sup> siècle pour avoir développé une conception de l'usage du béton qui exploite toutes les ressources. Il est probable que ce qui faisait la différence entre les prestations du bureau Sarrasin et d'autres confrères, c'est la volonté de calculer au plus juste, surtout de

## PONT DU GUEUROZ

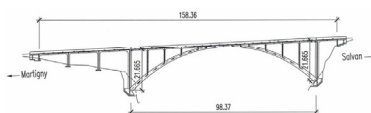
Etat du Valais, DTEE, Section Routes Cantonales Bas-Valais

### Caractéristiques

- Longueur de l'ouvrage 158 m, portée de l'arc 98 m, flèche 22 m
- Largeur 5,0 m
- Coût des travaux : Fr. 1'821'000.00
- Matériaux, mortier de réparation et béton projeté par voie sèche

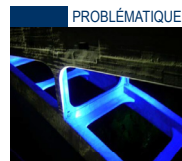
### Particularités

- Un des plus beaux ouvrages d'Alexandre Sarrasin, construit entre 1932-1934.
- Hauteur sur la gorge 189 m
- Le premier ouvrage où du béton a été mis en place par vibration (coffrage).



Fiche technique du bureau d'ingénieurs PRA Ingénieurs conseils SA qui a réalisé l'éclairage du vieux pont du Gueuroz.

## PROBLÉMATIQUE



### Projet

L'élégant ouvrage de Sarrasin franchissant les gorges du Trient a été dédoublé en 1994 pour répondre aux nouvelles caractéristiques du trafic.

Grâce au soutien de la Confédération et du Canton, l'ancien pont a été conservé dans son aspect ancien avec des interventions franches et simples.

Un éclairage discret souligne l'ouvrage dans la gorge du Trient tout en apportant une contribution à la dissuasion des désespérés.

### Prestations

- Vérification de l'ouvrage sous trafic actualisé de 18 tonnes
- Projet d'exécution
- Direction des travaux
- Appui au M.O. pour le choix de l'éclairage

13.11.2007

Photo pont : Abbé C. Pelloouchoud

calculer davantage, ce qui lui permettait de construire plus fin. On lui décerna d'ailleurs les titres de « couturier du béton »<sup>19</sup> ou de « pont des ponts »<sup>20</sup>.

Mentionnons encore qu'Alexandre Sarrazin avait conçu l'audacieux projet de tour-aiguille en béton, haute d'abord de 500 m., puis de 280 m., pour l'Exposition nationale de 1964, dans l'enceinte du Comptoir suisse à Beaulieu (v. p. 23), projet abandonné par la suite.

19. J.-P. Macdonald, in *Nouvelle revue de Lausanne*, 16 avril 1958.

20. *Le Nouvelliste*, 12 novembre 2002.



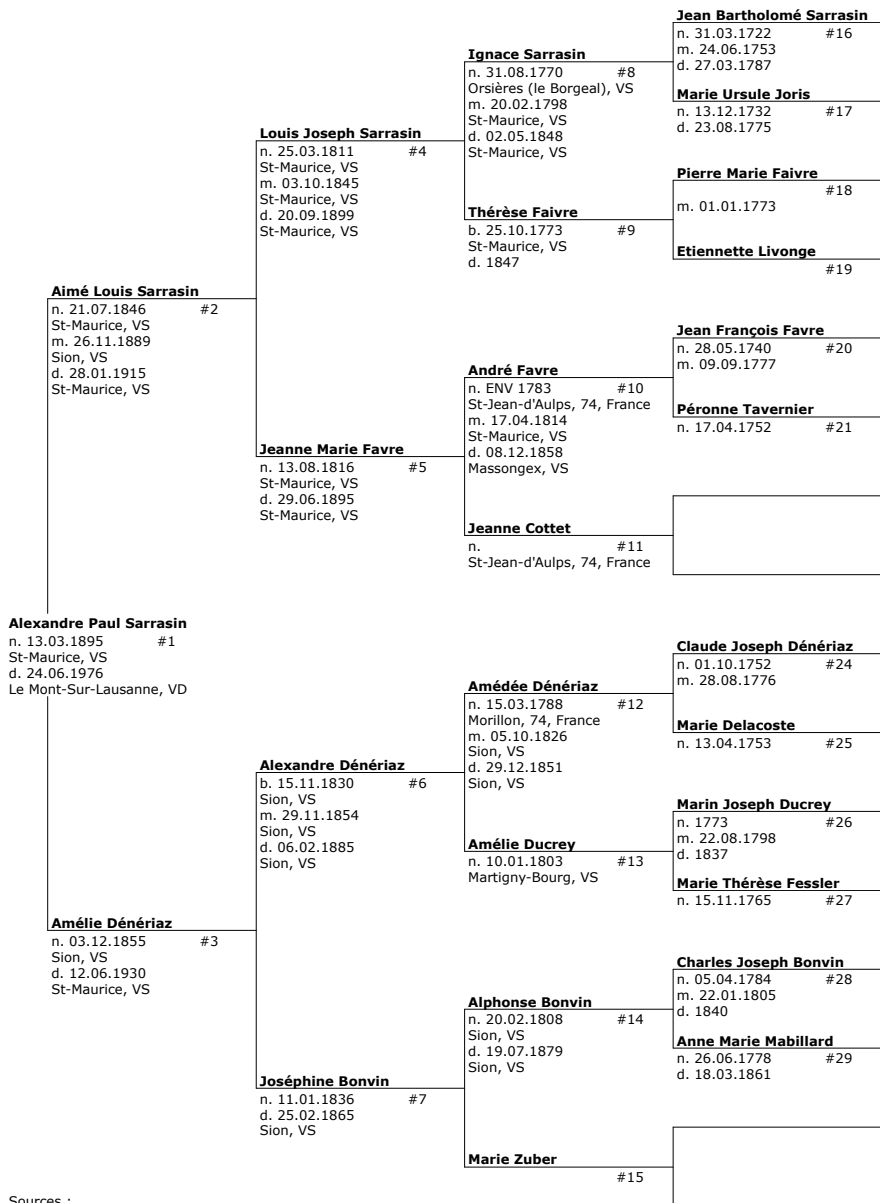




Famille Aimé Louis et Amélie Sarrasin-Dénériaz avec leurs enfants Louis, André et Alexandre (de gauche à droite), devant leur maison du Glarier à St-Maurice.



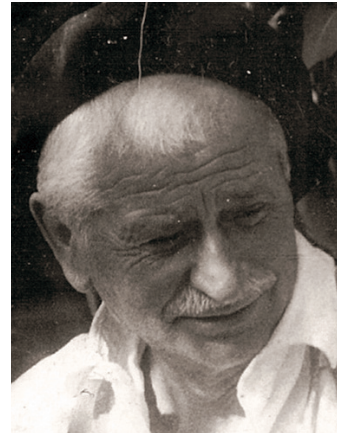
## Généalogie ascendante de Alexandre Paul Sarasin (1895 – 1976)



Sources :  
abbé Claude Pellouchoud

## Joseph Sarrasin (1898-1967) dit Poudzin

Joseph Antoine Sarrasin, dit « Poudzin », est né le 9 mai 1898 à Bovernier. Fils cadet de Gabriel Sarrasin (1866-1937) et Louise Hélène Rouiller (1870-1945), Joseph Sarrasin était d'un abord plus qu'agréable et une figure quasi légendaire du village des « Vouïpes ». On appelle les habitants de Bovernier « les Vouïpes », nom patois des guêpes, tant ils aiment taquiner, piquer l'interlocuteur, le tout dans une franche gaieté. Un inaltérable sourire aux lèvres, trouvant toujours, avec adresse, le mot qui met chacun de bonne humeur, Joseph Sarrasin fut « le plus populaire citoyen de Bovernier »<sup>21</sup>.



Il se marie à vingt ans avec Amélie Louise Gay (1899-1969) en la veille de l'Assomption 1918 avec laquelle il va élever treize enfants. « Femme admirable, laborieuse, ayant le cœur sur la main, elle trouvait encore le temps, après avoir soigné ses mioches, de seconder Poudzin dans les travaux de la campagne ». <sup>22</sup> La mortalité infantine frappait souvent les familles à l'époque, mais il arrivait aussi des accidents. En 1940, ils ont la douleur de perdre un fils. Valentin, âgé de 11 ans, faisait paître un troupeau de chèvres sur les flancs du Catogne quand des pierres, se détachant de la montagne, vinrent le frapper à la tête. Le pauvre petit, étourdi par le choc, fit une chute au bas d'un ravin où il demeura inanimé. Son frère, aussitôt, lui porta secours et parvint, non sans peine, à le porter sur son dos jusqu'à la route cantonale d'où un automobiliste militaire conduisit le blessé à l'hôpital de Martigny où le petit chevrier est décédé. <sup>23</sup>

Agriculteur et vigneron dans l'âme, sa spécialité de muscat était connue de tous ses amis, et les crus de sa cave hospitalière réputés. Joseph Sarrasin conserva les derniers ceps de goron de la région <sup>24</sup>. Le goron de Bovernier, inscrit aujourd'hui au Catalogue officiel des variétés de vigne de raisins de cuve, est un vin de seconde catégorie qui ne bénéficie pas, tant s'en

21. *Feuille d'Avis du Valais*, 20 novembre 1964.

22. *Feuille d'Avis du Valais*, 10 janvier 1969.

23. *Le Confédéré*, 31 mai 1940.

24. *Le Nouvelliste*, mercredi 26 octobre 1960 ; *Feuille d'avis du Valais*, lundi 11 novembre 1963 ; « Joseph Sarrasin, conservateur du Goron », *Feuille d'avis du Valais*, samedi 23 novembre 1963.



Joseph Sarrasin dans sa cave

faut, des faveurs des consommateurs. Les autorités locales le considèrent pourtant comme un pan essentiel du patrimoine vernaculaire. C'est pourquoi, après avoir replanté une vigne de ce cépage en 2010, la commune a récemment fait l'acquisition d'une vigne de 1400 mètres carrés, mieux située dans le vignoble, qui a été replantée en goron de Bovernier en 2016 et sera vendangée à partir de 2019 <sup>25</sup>.

Ce robuste Bovernion fit plus que son devoir en matière de chose publique. Ses fonctions étaient multiples, son dévouement inlassable. Dès l'âge de 12 ans, il assura, remplaçant son papa, avec une interruption de 1920 à 1927 pour des raisons politiques, la charge de sacristain et marguillier de la paroisse <sup>26</sup>. Il fut le boucher de campagne du village <sup>27</sup>, le dévoué secrétaire du Syndicat d'élevage bovin durant 25 ans. Il fut également président de la Société des producteurs de fruits et légumes de Bovernier, président du parti conservateur local, membre fondateur de la société de chant « L'Antonia », président et membre fondateur de la fanfare l'« Echo du Catogne » (Noël 1912).

25. *Une opération de réhabilitation pour le goron de Bovernier*, article paru dans le *Nouvelliste*, 6 janvier 2015.

26. En 1952, il reçut de la paroisse et de la commune une magnifique montre en or, pour ses 25 années d'activité consécutives. (*Le Rhône*, vendredi 27 mars 1953 et *Feuille d'Avis du Valais*, vendredi 20 novembre 1964).

27. Le *Nouvelliste*, mercredi 23 août 1967.

28. *Feuille d'Avis du Valais*, mercredi 23 août 1967.

Chaque année, vers la fin août, il faisait mûrir une grappe de raisin qu'il accrochait à la statue du patron de la paroisse placée au-dessus de l'entrée de l'église. Lorsque, le dimanche 20 août 1967, Poudzin accrocha la symbolique grappe de raisin à la statue de saint Théodule, les Bovernions étaient loin de se douter qu'il accomplissait ce geste pour la dernière fois <sup>28</sup>. Alors qu'il rentrait à son domicile lundi soir vers 23 heures, Joseph Sarrasin, victime d'un malaise, fit une chute dans l'escalier. Transporté d'urgence à l'hôpital de Martigny, il devait y décéder deux heures plus tard, des suites de ses blessures.



Joseph Sarrasin dans sa cave avec le tonneau offert par l'Echo du Catogne pour 50 ans d'activité (1963).

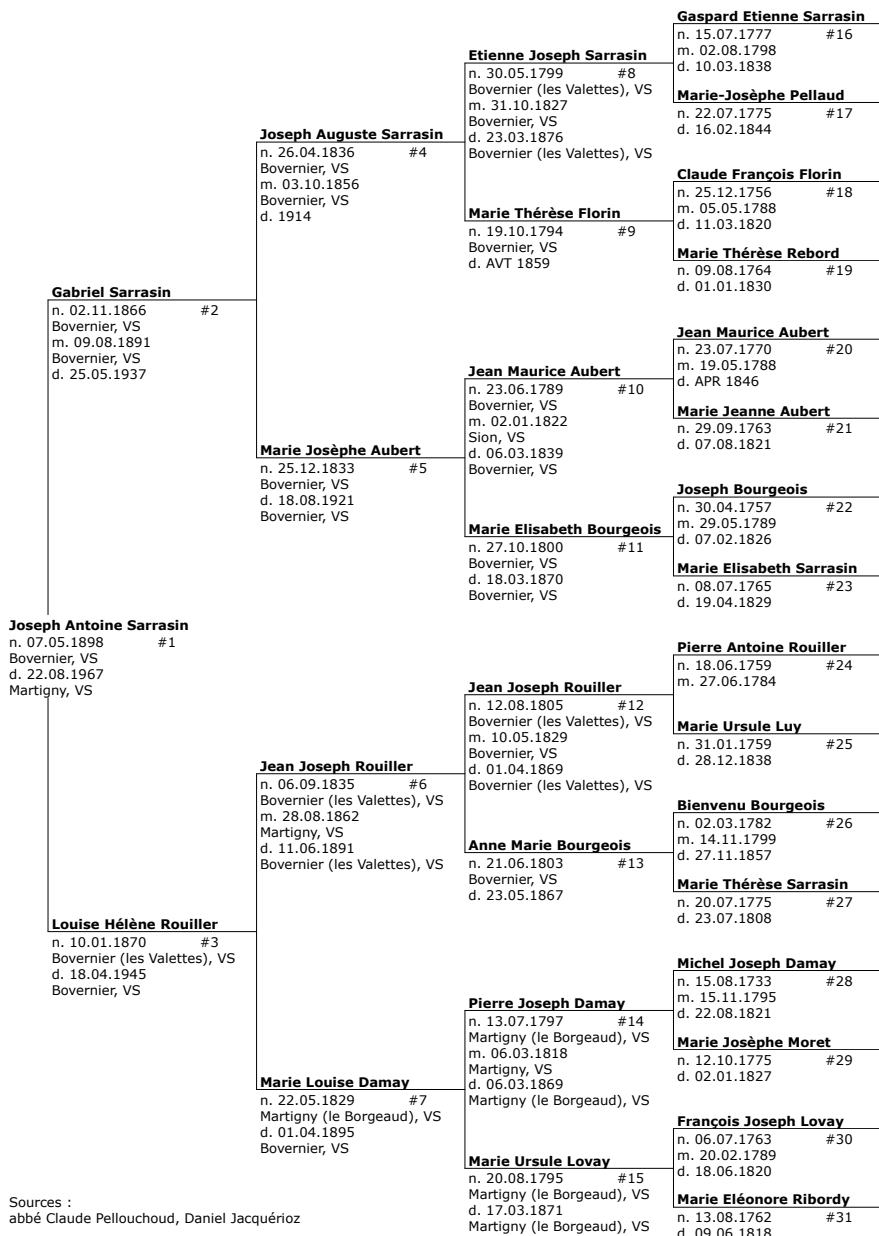


**La famille Joseph et Amélie Sarrasin-Gay, de Bovernier.**

Derrière, de gauche à droite, Gabriel, Etienne, Jean, Albert, Auguste et Michel

Devant, de gauche à droite, Ursule, Madeleine, Amélie (la maman), Joseph (le papa), Marie-José et Pierre-Raphaël.

## Généalogie ascendante de Joseph Antoine Sarrasin (1898 – 1967)







Joseph et Amélie Sarrasin



# La Chapelle de Recon

**Michel Neuhaus (texte et photos)**

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, elles étaient plus de 300 chapelles, de style baroque alpin, à avoir été édifiées en Valais entre 1650 et 1770. Une première chapelle a été construite à Recon en 1700. Plusieurs fois détruite ou endommagée par des avalanches, la chapelle actuelle, mieux située, a été édifiée en 1767.



La Chapelle de Recon est ouverte au public seulement pendant la belle saison.

## Une chapelle pour se réunir, prier et demander la protection de la montagne

L'histoire nous raconte que ce sont les fromagers, les bergers et leur famille qui se sont adressés au curé de la paroisse pour obtenir l'autorisation de construire une chapelle pour s'y recueillir et permettre au curé de célébrer la messe à l'alpage, ce qui, à l'époque, était défendu par le clergé. L'évêque a donné son aval muni de plusieurs recommandations. Tout d'abord, cette chapelle devait être très modeste. Elle ne devait rien coûter à la paroisse et ne pas faire ombrage à l'église-mère de Vionnaz. Son éloignement, à plus de trois heures de marche de la civilisation, fut un atout majeur pour autoriser sa construction. Nous avons retrouvé un accord signé entre le curé et les syndics de la communauté de Vionnaz, daté du 22 juin 1716, qui devait régulariser la vie spirituelle à la Montagne de Recon. Ce papier précise « Le curé devra y célébrer la messe au minimum trois fois par année. La messe sera célébrée sur une Pierre sacrée (aussi appelé autel-portatif) déposée sur l'autel votif. A la demande des bergers, le curé conduira des processions pour implorer la protection divine au même titre que celles pratiquées durant les périodes des Rogations. Un cheminement sera délimité par trois croix disposées à proximité de la chapelle ». Les processions ont disparu, seule la messe annuelle est toujours célébrée.



**Le retable.**

Le cadre date de 1706 et le tableau est signé Antonio Crosa, 1876. L'original est déposé à la crypte de Vionnaz.

**Un retable qui se veut triomphant**

Pour marquer leur attachement à la chapelle, et sous la pression des curés qui devaient symboliser la gloire céleste et divulguer le message biblique, les fidèles ont doté l'autel d'un magnifique retable avec un tableau représentant la Sainte Famille. La Chapelle de Recon est dédiée à la Sainte Famille.

**Les chapelles alpines ont presque toutes disparues**

Dans le Valais romand, il ne subsiste plus que deux chapelles de cette époque : celle de Recon et La Gietty de l'alpe de Tracuit au-dessus de Vercorin. Les autres n'ont pas survécu.

La Chapelle de Recon a été classée Monument historique protégé par l'Etat du Valais en 1975.

**Le prêtre le plus célèbre de France, fondateur des Compagnons d'Emmaüs, était à Recon**

Le 3 septembre 2003, à l'initiative de quelques membres du comité des Chiffonniers d'Emmaüs de Genève, l'Abbé Pierre est venu célébrer la messe à la Chapelle de Recon. Sa présence a apporté une nouvelle dimension spirituelle à ce lieu de recueillement et de prière qui avait subi les rigueurs du temps et des saisons.



La visite de l'Abbé Pierre à Recon a stimulé plusieurs fidèles pour s'engager à redonner à la Chapelle de Recon toute sa splendeur.

### **La restauration de la chapelle en 2016**

Au printemps 2016, d'importants travaux de restauration ont été conduits dans l'esprit et le respect de l'histoire d'un monument digne d'intérêt où la population de la montagne s'est recueillie pendant près de 250 ans.

Cette restauration a été financée par le propriétaire de la chapelle, la Bourgeoisie de Vionnaz avec le soutien de la Commune de Vionnaz, du Canton du Valais et de la Loterie romande.

La bénédiction de la Chapelle restaurée a été célébrée lors de la Messe de Recon, le 3 juillet 2016 par le curé Rolf Zumthurm des paroisses de Vionnaz-Vouvry-Revereulaz assisté du père François-Xavier.

### **Un monument empreint d'histoire**

La Chapelle de Recon ne représente pas seulement un monument au milieu des pâturages et des pistes de ski, cette petite construction symbolise la vie pastorale à la montagne avec ses exigences, sa dureté et ses dangers. La Chapelle de Recon est aussi entourée de légendes, de fables et de traditions.

La Chapelle de Recon devrait rappeler à toutes les générations que l'activité pastorale sur la montagne n'était possible et supportable qu'avec l'aide du Tout-Puissant.

Sources : Archives cantonales valaisannes, Médiathèques, archives paroissiales de Vionnaz et de Revereulaz.

Situation géographique de la chapelle :  
Alpage de Recon au-dessus de Torgon  
Commune de Vionnaz  
VS 553'6 16.8 128'39 1.5  
Altitude : 1589.4 m

## Jean Joseph Duc

Jean-Daniel Roten, Cercle généalogique de Conthey



Vers 1795, lorsque Jean Joseph Duc, châtelain et banneret de Conthey, adresse une supplique à la Diète du Valais afin d'être reçu Patriote haut-valaisan, d'Augustini écrira de sa main :

« C'est un bon Duc, ce Duc, son Duché est la cave garnie de malvoisie »<sup>1</sup>.

Dans son ouvrage « Personnages du Valais fichés par l'administration française du département du Simplon (1811) : trois exemples de la "Statistique morale et personnelle" de l'Empire », André Donnet cite les informations de Claude Joseph Parfait Derville-Malécharde (1774-1842):

*Duc, Jean-Joseph, natif de Conthey, ancien Châtelain de Conthey, membre du Sénat helvétique, de la Chambre administrative du Valais, membre de la Diète, président et Grand Châtelain du di-zain de Sion. Membre du conseil municipal. De la classe de simple paysan devenu peu à peu un homme très riche et en faveur sous l'Ancien Régime, M. Duc est parvenu à être un homme important dans le nouveau; adroit, dissimulé, d'un jugement supérieur, d'un tact très fin et d'une aptitude pour les affaires inconcevable dans un homme qui n'a pas fait d'études, ce citoyen ambitieux et cupide s'est fait de nombreux ennemis; mais il a su trouver des créatures dans tous les partis; il est entièrement dévoué à la France et par une fatalité qu'on ne saurait trop déplorer a été écarté de tout emploi de quelque importance. Aujourd'hui proposé pour le Conseil général du département et pour suppléant au tribunal, M. Duc a rendu*

1. CH AEV, von Roten, Unterwallis, 206

*à l'époque de la réunion des services secrets qui ne doivent pas être oubliés. Il est au surplus le seul Valaisan qui aime les entreprises commerciales et qui ait les qualités requises pour y réussir. 8000 francs de revenus.*

Dans le livre « Histoire de la poste de Sion », paru le 24 novembre 1998, Éric Maye nous donne les informations suivantes :

*Jean Joseph Duc, notaire, officier de France, châtelain et banneret de Conthey sous l'Ancien Régime, un des quatre représentants valaisans au Sénat helvétique (1798), ce bourgeois de Sion (22 avril 1803) devint député à la Diète, président du dizain de Sion, grand châtelain, membre du Tribunal suprême, vice-baillif (en 1807, mais élection invalidée), conseiller d'État (en 1815, mais élection invalidée), puis président du (nouveau) dizain de Conthey et à nouveau député à la Diète.*

Dans « Conthey mon pays », Jean-Henry Papilloud, lui aussi, nous parle de ce célèbre Contheysan.

- Entre 1798 et 1815, Conthey réussit une percée spectaculaire sur la scène valaisanne. La montée politique de Jean-Joseph Duc et de sa famille illustre et reflète à sa manière le rôle nouveau que joue la commune.
- Lorsqu'il représente Conthey à l'assemblée de Saint-Maurice, en janvier 1798, Jean-Joseph Duc n'est pas un homme nouveau. Notaire, officier en France, major de Daillon, châtelain et banneret de Conthey, major de la bannière d'Entremont, il a suivi la voie habituelle des fils de famille, même si ses pairs ne lui pardonnent pas ses origines par trop terriennes. Son influence grandissante au sein de la communauté suscite, déjà en 1783, la crainte du prieur de Vétroz : « *Quel mal et quel désordre un tel sujet, hardi, audacieux et plein de lui-même, mais sans aucun fonds de droit ni d'études ne peut-il pas causer dans une communauté composée totalement de rustiques et d'ignorants ?* »
- En 1787, Jean-Joseph Duc est suffisamment sûr de lui pour oser défier toute la paroisse de Saint-Séverin. Il construit, près de la cure, la première maison civile du lieu : « *un spacieux édifice de 40 pieds, sur quatre hauteurs* », s'étonnent les représentants de la paroisse qui le voient déjà transformé en cabaret, en « *autel à la débauche* ».
- La période révolutionnaire fait de Duc le représentant attitré et

influent de la commune. Désormais, il ne quittera plus les devants de la scène politique valaisanne. En 1798, il est un des quatre représentants du Valais au Sénat helvétique. Mais c'est surtout dans la région qu'il s'impose ; il devient « *la boussole des paysans de la Lizerne au pont de Sierre* ».

- Entre 1802 et 1810, Jean-Joseph Duc dirige la coalition des communes campagnardes du grand dizain de Sion contre la ville. Tout naturellement, il en retire les principaux avantages. Pendant plusieurs années, il cumule les fonctions de député à la Diète, président du dizain, grand châtelain et membre du Tribunal suprême de la République. Son fils, Jean Séverin, est membre de la Diète, président et châtelain de Conthey ; il devient, en 1809, grand châtelain et membre du Tribunal suprême. Pierre-Joseph, son autre fils, est vice-président du dizain en 1809-1810. Les campagnards tolèrent un seul représentant de l'aristocratie sédunoise parmi eux : Janvier de Riedmatten, beau-père de Pierre-Joseph Duc. Une vraie affaire de famille ! « *Conthey comptait* » dit un paysan au curé de Saint-Séverin. En novembre 1807, Jean-Joseph Duc est élu vice-bailli de la République, mais son élection est invalidée.
- Sous le département du Simplon, les Duc conservent toute leur importance. Jean-Joseph Duc fait partie de la cohorte des Valaisans candidats à l'anoblissement par l'empereur. Le chanoine de Rivaz est scandalisé de voir cet « *homme tout nouveau, d'une famille très paysanne, lui le premier sorti de la plus ignoble roture, prétendre à la noblesse et ne pas borner son ambition au titre de chevalier, mais encore prétendre à celui de baron* ».
- Avec la Restauration, le vent semble tourner. Le conseil du dizain de Sion, repris en main par l'aristocratie de la ville, écarte Duc qui reste cependant le porte-parole influent de toutes les communes campagnardes du Centre.
- Pourtant, en 1815, Jean-Joseph Duc est nommé conseiller d'État. Le comte de Courten et tous les officiers haut-valaisans du contingent fédéral, « *à l'exception de quatre, nés paysans comme lui* », donnent leur démission si Duc ne renonce pas à son poste.<sup>2</sup>
- La Diète est dans l'embarras. Malgré l'irrégularité de la démarche des militaires, elle annule l'élection de Duc sous prétexte qu'il est domicilié à Sion et qu'il a été élu pour un siège réservé à un Bas-Valaisan. Le même jour, Duc envoie sa démission.
- Il ne reste plus aux Duc qu'à se replier à Conthey. Ils le font en bon



ordre. Jean Séverin est nommé président et châtelain de la commune. D'autre part, le nouveau dizain de Conthey offre des consolations à la famille. Jean-Joseph devient le président ; Jean Séverin, le grand châtelain. Tous deux le représentent à la Diète.

*Révérendissime, Excellences, très illustres et très honorés seigneurs,*

*Le corps des officiers du premier bataillon valaisan du contingent fédéral, composé en majeure partie des personnes qui ont servi successivement diverses puissances de l'Europe avec honneur.*

*Toujours guidés par les mêmes principes, ils se sont rendus au premier appel de leur patrie, et la confiance dont la haute commission les a bien voulu honorer fut un autre motif aussi puissant pour écarter toutes les considérations des plus douces inclinations et celle de l'intérêt domestique.*

*Tous jaloux de renouveler la renommée de nos ancêtres et de partager la gloire de nos très chers confédérés, nous nous sommes rangés sous le drapeau valaisan.*

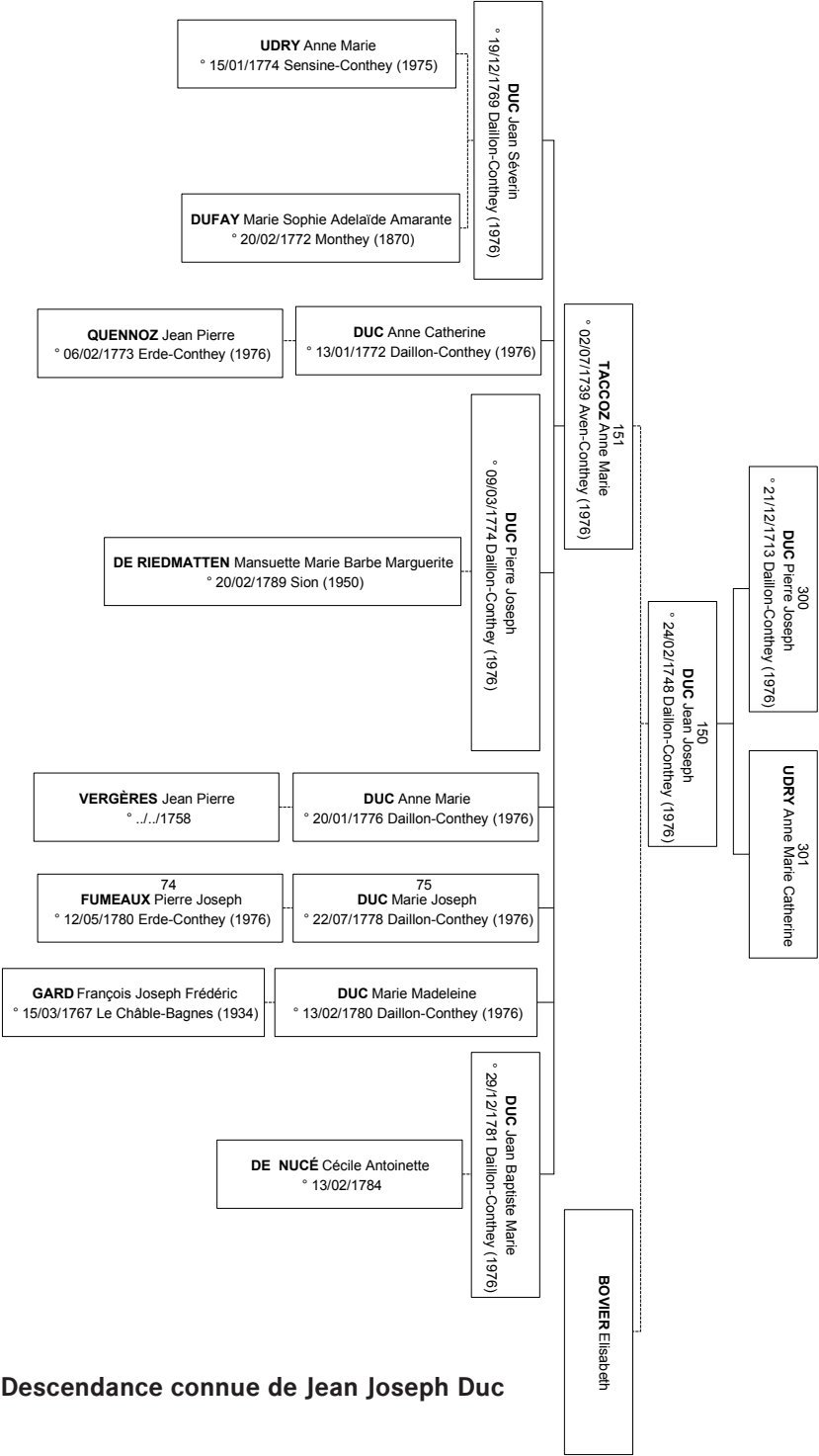
*Le même corps attendait avec une obéissance aveugle de recevoir et d'exécuter les ordres de l'autorité suprême, composée des membres qui ont illustré par leurs mérites et leurs talents la commune Patrie; mais la nomination de Monsieur Duc à une de ces places leur est trop pénible pour pouvoir jamais se soumettre directement ou indirectement à son autorité!*

*Messieurs les officiers s'abstiennent, par respect et vénération pour la haute représentation nationale, de toute autre observation et se bornent à donner, par le présent, leur démission si ce personnage persiste à vouloir exercer ces fonctions.*

*Dans l'intime confiance que la haute assemblée ne voudra pas sacrifier à l'ambition d'un particulier un corps d'officiers que les principes d'honneur et de délicatesse animent, les soussignés ont l'honneur d'être avec la plus parfaite considération et le dévouement le plus respectueux.*

*Révérendissime, Excellences, très illustres, très honorés messieurs*

*Signés: de Courten, lt-colonel; Werra, aide-major; Perrig, capitaine; Zenklusen, capitaine; Zimmermann, capitaine; de Sepibus, capitaine; de Riedmatten Adrien; de Courten, lieutenant; de Villa, sous-lieutenant; d'Allèves, lieutenant; de Kuntschen, lieutenant; de Riedmatten, sous-lieutenant; Walker, sous-lieutenant; Allet Aloys, sous-lieutenant; Schiner, sous-lieutenant; Amacker, lieutenant; Gattlen; Sollioz.*



Descendance connue de Jean Joseph Duc

Jean Joseph fut l'unique Contheysan élu au Conseil d'État du Valais. Pour plus d'informations sur cet illustre personnage, merci de consulter aussi :

- *Tous cousins ou presque ...* (Plus de 6000 descendants de Jean Joseph Duc);
- *Annales valaisannes 2015*, nouvel article de Jean Henry Papilloud ;
- *Mémoires* d'Anne-Joseph de Rivaz (Anne-Joseph de Rivaz, curé de St-Séverin fut le rival de Jean Joseph Duc, Don Camillo et Peppone en pays contheysan).



## Jules Julien François Guérin

**Jean-Daniel Roten, Cercle généalogique de Conthey**

L'histoire débute en 2001. Depuis une dizaine d'années déjà, aidée par M. Joseph Gonnet, Mme Hélène Gex-Collet – Guérin est à la recherche d'un oncle parti aux États-Unis au XIX<sup>e</sup> siècle.

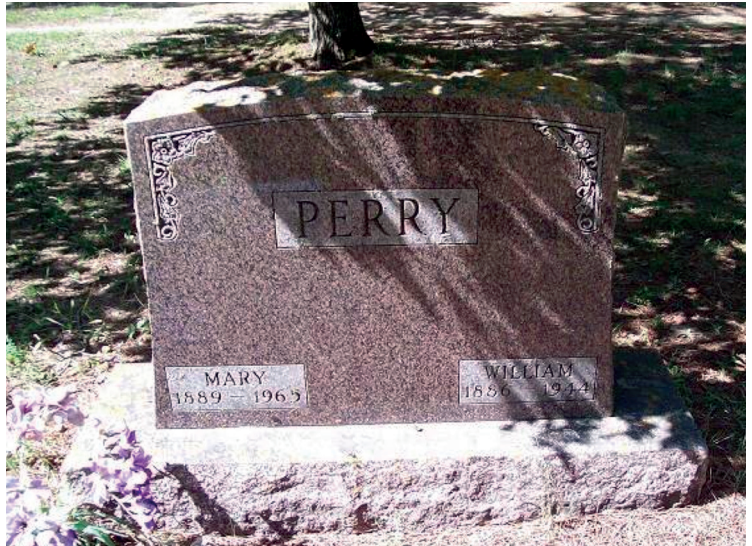
En 2001 donc, M. Joseph Gonnet, guidé par M. Jean-Paul Roduit, écrit à Philippe Terrettaz. L'ex-président de l'AVEG, lui donne le nom de quatre membres de l'association ayant l'habitude d'effectuer des recherches par Internet. L'informatique est une passion pour moi, j'accepte d'aider cette dame de Val-d'Illiez.

En 1880, Jules Guérin habite Detroit dans le Michigan. Son nom figure déjà dans le recensement de 1880. Il travaille dans cette grande ville portuaire comme serviteur.



A l'époque de Jules Guérin **Détroit** était déjà une grande ville portuaire

De 1880 à 1896, Jules Guérin entretient une longue correspondance avec sa famille restée en Suisse. Je ne dispose malheureusement que de six lettres, des photocopies de mauvaise qualité. Jules Guérin épouse une Canadienne, Delima Proe ou Prous (Emma selon certains documents). Ils auront quatre enfants : Joseph (1886) et Mary (1889), les deux autres meurent en bas âge, on ne connaît pas leur prénom. Ils adopteront Clifford, né vers 1900.



**Tombe de Mary Perry, fille de Jules Guérin.**

Cheboygan County MI Archives. Photo Tombstone

<http://www.usgwarchives.net/mi/cheboygan/photos/tombstones/silver-lake/perry141002nph.jpg>

Bien heureusement, la richesse du texte doit satisfaire toute personne intéressée à l'histoire valaisanne et ses nombreux émigrés partis pour les Amériques.

Voici la première lettre, écrite à Détroit, est datée du 12 mai 1880.



Detroit Michigan le 12 mai 1800

Mon cher bon frère

J'ai été tellement content  
de recevoir vos nouvelles qu'il m'a mis  
un vère de bon sang dans le corps  
et je me suis pressé de vous écrire la  
réponse je veux bien vous faire  
connaître ce que vous m'avez demandé  
juste tel qu'il en est et bien mon  
cher bon frère j'ai resté deux jours  
à Genève partir à six heures du  
matin j'ai arrivé à Paris à quatre  
heures du matin le lendemain j'ai repartie  
par le train à trois heures du soir  
pour le Havre et j'ai arrivé à neuf  
heures du matin le lendemain et  
j'ai resté deux heures là et j'ai repar  
tir par le bateau pour l'Angleterre  
j'ai marché trois jours et trois nuits  
puis j'ai arrivé en Angleterre là j'ai  
resté huit jours personne ne m'a compris



*Detroit Michigan le 12 mai 1880*

*Mon cher bau frère*

*J'ai été telement comptent de recevoir de vos nouveles qu'il ma mis un vère de bon sang dans le corps et je memprêse de vous ecrire la réponse je veux bien vous faire connaitre se que vous m'avez demende juste tel qu'il en net et bien mon cher bau frère, j'ai rester deux jours a jennève partir a six heures du matin j'ai arrivé a Paris a quatres heures du matin le lendemain j'ai repartir par le train a honzes heures du soir pour le havre et j'ai arrivé à neufs heures du matin le lendemain et j'ai rester deux heures la et j'ai repartir par le bataux pour lengleterre j'ai marcher trois jours et trois et nuis puis j'ai arrivé en engleterre la j'ai rester huis jours personne ne me comprené et puis je me sui embarquer j'ai rester depuis le matin jusqu'au soir a sinque heures avant que de partir il y a 828 lieux pour la traversée de la mers par le bateaux et puis arrivé à Halifax depuis la il y a 1450 lieux pour venir jusque ici a la ville voila combien je suis loin de vous mes cher parents mais sa ne fait rien je veux quand même vous rejoindre un jour avent de mourir plus vite que vous le croyez.*

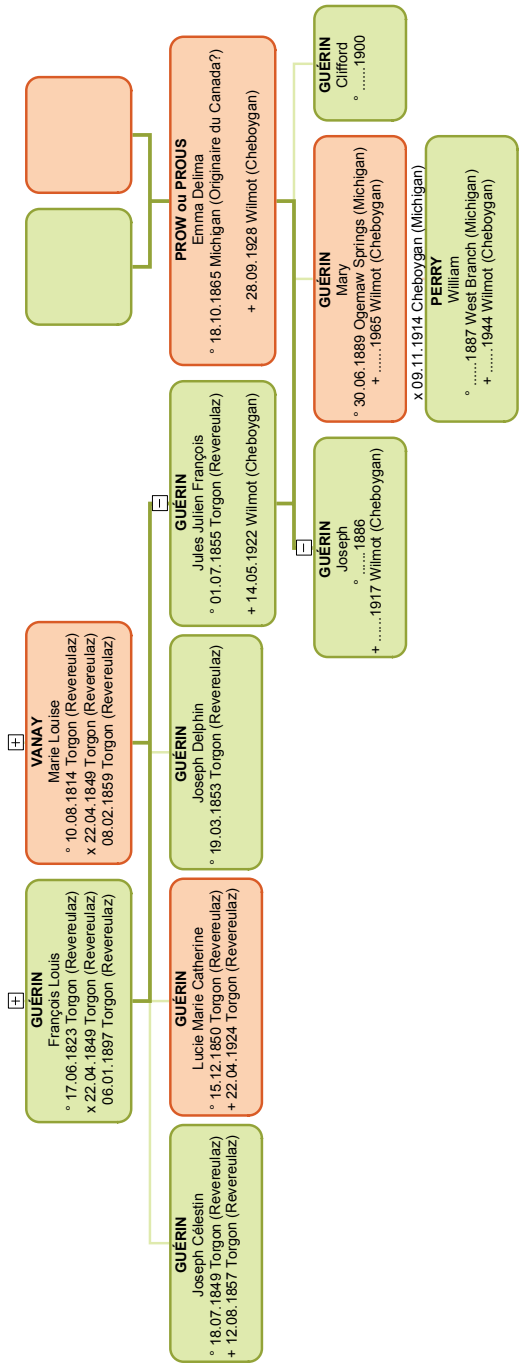
*et bien mon cher bau frère ici les denré ne sont pas cher des porc gras cet trois a quatre sous la livres le jembon et de trois sous la viande et de deux sous et demi le mouton et de trois sous le blé jen ai pas connaicense la farine et de vints six francs les cents killot les paumes de terre elle son huit a dix sous apeupré la mesure de ches nous le pain et de deux sous et les fruits son*

*cher set de quatres a cinque sous la pièce et les habillements ici vous pouvez vous vêtir pentalon et jillet paltaux pour sinque a six pièce et des soulier pour une pièce aussi bone comme ses de ches nous pour deux et demi et le monde et plus catolique que ches nous ces nous et se que les café et les magasin sont fermer le dimenche ches nous non et bien ici rien de tous sas bien plus encore le train marche pas le dimenche ici et bien moi j'ai fait mes paque le dimenche de quoisimodo dans leglise de St hane qu'il et a peu pré comme celle de Montey qu'il et deux minutes loin de moi il y a que celle la que lon fait les sermon en français sur passer trente eglise qu'il y a dans la ville la ville conttent deux heures et demi pour la traverser et plus de ça de long et le bateau avez huit cents pieds de long et 40 de large, il avez trois étages un sur lautres.*

*Je finis ma lettre vu que je nai plus de place j'ai tent encore de grande nouvelle a vous donné. Ces bien mon cher bau frère et ma très cher sœur Lucie, soyé plus en peine de moi je suis trop bien et embrafser cette pauvre petite pour moi cela ma fait beaucoup de peine de savoir sa d'elle. Je vous salue de tout mon cœur et vous saluerai les oncles pour moi en attendant de vos nouvelle présente et vous saluerait bien Monsieur le curé pour moi. V. d. f. G. J.*

*Et bien mon cher ami Jules Vannay je te salue bien en atendant un de ces jour prochain pour que jaie le temps de técrire et tu saluera bien Celestin Ton D. Ami et j'ai reçu votre lettre le 11 mai.*

*G J (Jules Guérin)*



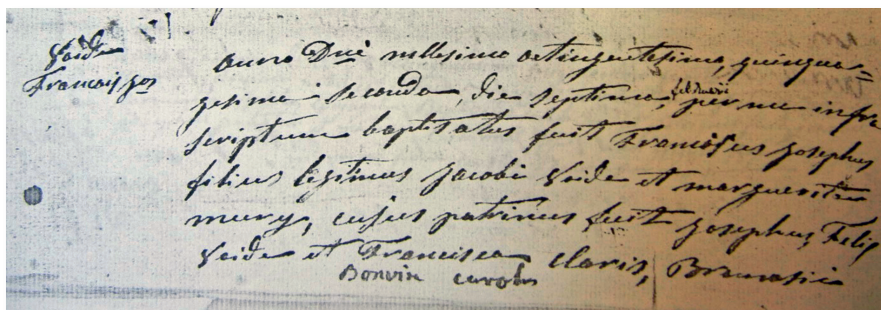
## Du Val d'Hérens à Ambérieu (Ain) – Une autre émigration

**Claude Voïde**, fils de Louis Voïde et Marie-Thérèse Chatillon

Le Val d'Hérens du XIX<sup>e</sup> siècle, comme le Valais en général, peine à nourrir les habitants des diverses communes de la vallée. L'Amérique du Sud, et plus particulièrement l'Argentine, accueille un grand nombre d'émigrants. Tous pourtant n'ont le courage de traverser l'Atlantique et se contentent de quitter la Suisse pour la France, par exemple : en Haute-Savoie, dans l'Ain ou le Doubs. Intéressons-nous à l'un d'eux : François Joseph Voïde.

### 1. François Joseph, mon arrière-grand-père valaisan

Voïde François Joseph voit le jour le mercredi 7 janvier 1852 à Mase. Il est le fils de Jean Jacques Voïde et Marie Madeleine Maury. On le baptise à Mase le jour de sa naissance.



Inscription du baptême de François Joseph Voïde.

Source : Rb. Mase.

François Joseph émigre en France dans les années vers 1875-1878. Il gagne d'abord sa vie comme négociant de tissus, marchand ambulant à ses débuts. Il se fixe par la suite à Ambérieu-en-Bugey et rencontre notre arrière-grand-mère Marie Louise Botton de Villefranche-sur-Saône, née

le 19 juin 1862 à Marcigny (département de Saône et Loire). De cette union naît, à Beauvais, Oise (Picardie), le 12 janvier 1881, notre grand-père Pierre Francis Voïde, fils unique : il sera également commerçant en tissus.

*État civil de Beauvais, registre des naissances, acte N° 25 :*

*« L'An mil huit cent quatre-vingt-un, le treize janvier à dix heures du matin, par-devant nous Prosper Prudent Crosnier, adjoint délégué par monsieur le Maire de la Ville de Beauvais pour remplir les fonctions d'officier de l'État civil a comparu Monsieur Joseph Voïde natif de Mage, canton du Valais, Suisse, âgé de vingt huit ans, marchand en rouenneries, domicilié à Beauvais, Grande rue de la Poterne, lequel nous a déclaré que la Demoiselle Louise Botton, âgée de dix-huit ans, marchande en rouenneries, domiciliée avec lui, est accouchée, en son domicile, hier à deux heures de relevée, d'un enfant de sexe masculin, qu'il nous a présenté et auquel il donne les prénoms de Pierre Francis se déclarant être le père de cet enfant, les dites déclaration et présentation faites en présence de messieurs Léon Chalamel, âgé de quarante ans, marchand en rouenneries domicilié en cette ville, rue des Jacobins n°1 et Décombes Pierre Francis, âgé de vingt sept ans commerçant domicilié à Beauvais Boulevard du Jeu de Paume et ont le père de l'enfant et les témoins signé avec nous, après lecture faite ».*



**François Joseph Voïde**

En marge : par leur mariage passé en la commune d'Ambérieu (Ain), le 4 septembre 1890, l'époux Voïde François Joseph et Botton Marie Louise ont reconnu et légitimé l'enfant désigné dans l'acte ci-contre dont mention faite le 22 septembre 1890.

*Le greffier du Tribunal.*

François Joseph se marie le 4 septembre 1890 à la Mairie d'Ambérieu-en-Bugey devenu son lieu de résidence.



**François Joseph Voïde** et sa femme **Marie-Louise Botton** (au centre).

Il fait l'acquisition d'une maison située au 2 rue de la République à Ambérieu-en-Bugey, qui sera son magasin de tissus, ce magasin deviendra le lieu de résidence et d'activité de son fils Pierre Francis dans les années 1920. Il achète vers 1920 une maison où il prendra sa retraite, avec son épouse. À leur décès, en 1931, leur fils s'installe dans cette dernière maison.

François Joseph fait également l'acquisition en 1903, d'une maison située au 18 de la rue Alexandre Bérard, maison comportant un fond de boucherie, située en face de la place principale de la ville. En 1909 ce fond de boucherie sera acquis par Joseph René Chatillon, mon grand-père maternel. Il arrêtera son activité en juillet 1927 pour celle de négociant en bestiaux. Ma mère, Marie Thérèse Chatillon, naîtra dans cette maison en 1913.

François Joseph décède le 27 septembre 1926 à Ambérieu-en-Bugey et sera inhumé dans cette cité. Son épouse Marie Louise meurt le 5 août 1931.



## 2. Francis Voïde

Pierre « Francis » Voïde, fils de François Joseph, grand-père de l'auteur, reprend le commerce de son père situé au 2 rue de la République à Ambérieu-en-Bugey, son père s'étant retiré dans une de ses maisons située rue Alexandre Bérard, voisin de mes grands-parents maternels Chatillon, installés désormais en 1927 dans la maison des Blet-Toussaint. Il passe une partie de sa jeunesse à Villefranche-sur-Saône chez sa grand-mère et son mari, marchand de chevaux à Villefranche et sera pensionnaire d'une école religieuse située à Pérouges.

Il opte pour la nationalité de sa mère française, et, par conséquent, effectue son service militaire, comme engagé volontaire, pour trois années du 6 novembre 1900 au 6 novembre 1903. Il est incorporé au 3<sup>e</sup> régiment de Zouaves. Une grande partie de son service s'effectue en Algérie.

De retour à Ambérieu, il se marie le 9 juin 1906 avec Marie Joséphine Irma Mermillon, née le 24 décembre 1887 à Ambérieu, décédée le 18 mai 1937, couturière à domicile. De cette union naissent, toujours à Ambérieu, trois enfants :

- Joseph Voïde, né le 3 janvier 1907, décédé le 17 mars 1955 à Soissons ;
- Claude Louis Voïde, né le 29 décembre 1907, décédé le 25 septembre 1908 ;
- Louis Marius Voïde, né le 18 janvier 1910, décédé le 21 juin 1971, à Milan.

Notre grand-père Francis est mobilisé en août 1914. Il ne sera démobilisé qu'à la fin de la guerre mondiale, fin 1918. Il aura ainsi passé sept ans « sous les drapeaux ». Cette longue absence du foyer familial aura



**Pierre Francis** et ses grands-parents maternels



**Pierre Francis Voïde**

pour conséquence le divorce de mes grands-parents. Francis se remarie par la suite le samedi 19 septembre 1931 avec Lucienne Ida Payot [1896-1980], originaire de Chamonix-Mont-Blanc. Habitant dans la maison de ses parents. Il s'est éteint le dimanche 4 juin 1967, à 86 ans.

### 3. Joseph Voïde



Joseph Voïde

Né le 3 janvier 1907 à Ambérieu-en-Bugey, Joseph est élève de l'école Départementale de Commerce et d'Industrie de Cluny, ce qui lui permet d'intégrer, après concours, l'école des Arts et Métiers de Cluny le 16 septembre 1924. Il sera diplômé en 1927.

Il effectue son service militaire dans l'aviation comme officier en 1928 et échappe miraculeusement d'un accident d'avion où meurt son pilote et capitaine.

En 1930 il est embauché comme ingénieur à l'usine de Lagnieu, 6 km d'Ambérieu, où travaille déjà son frère cadet Louis Voïde. Cette usine a fait partie du Groupe Saint-Gobain de 1926 à 2015.

Il effectue une brillante carrière dans cette société. D'abord sous-directeur de l'usine de Lagnieu, puis directeur de l'usine de Sucy-en-Brie, puis de Lagnieu et enfin de Vauxrot près de Soissons. Joseph décède subitement le jeudi 17 mars 1955 à 48 ans à Soissons.

Joseph se marie le 9 avril 1935 à Lyon avec Marthe Jeanne Clapot, née le 7 décembre 1912, décédée le 15 avril 2011 à Soissons. De cette union naissent trois enfants :

- Pierre Louis Voïde, né le 25 février 1936 à Lagnieu, ingénieur ;
- Michelle Lucienne Voïde, née le 30 janvier 1939 à Saint-Maur-des-Fossés, pharmacienne, décédée à 59 ans, le 22 août 1998 à Lyon ;
- Annie Marie Jeanne Voïde, née le 23 janvier 1944 à Bourg-en-Bresse, professeur d'anglais.

## 4. Louis Marius Voïde

Louis Marius naît le 18 janvier 1910 à Ambérieu-en-Bugey. Après des études de comptabilité, il entre comme comptable à l'usine Saint-Gobain de Lagnieu [Ain] à l'âge de 18 ans.

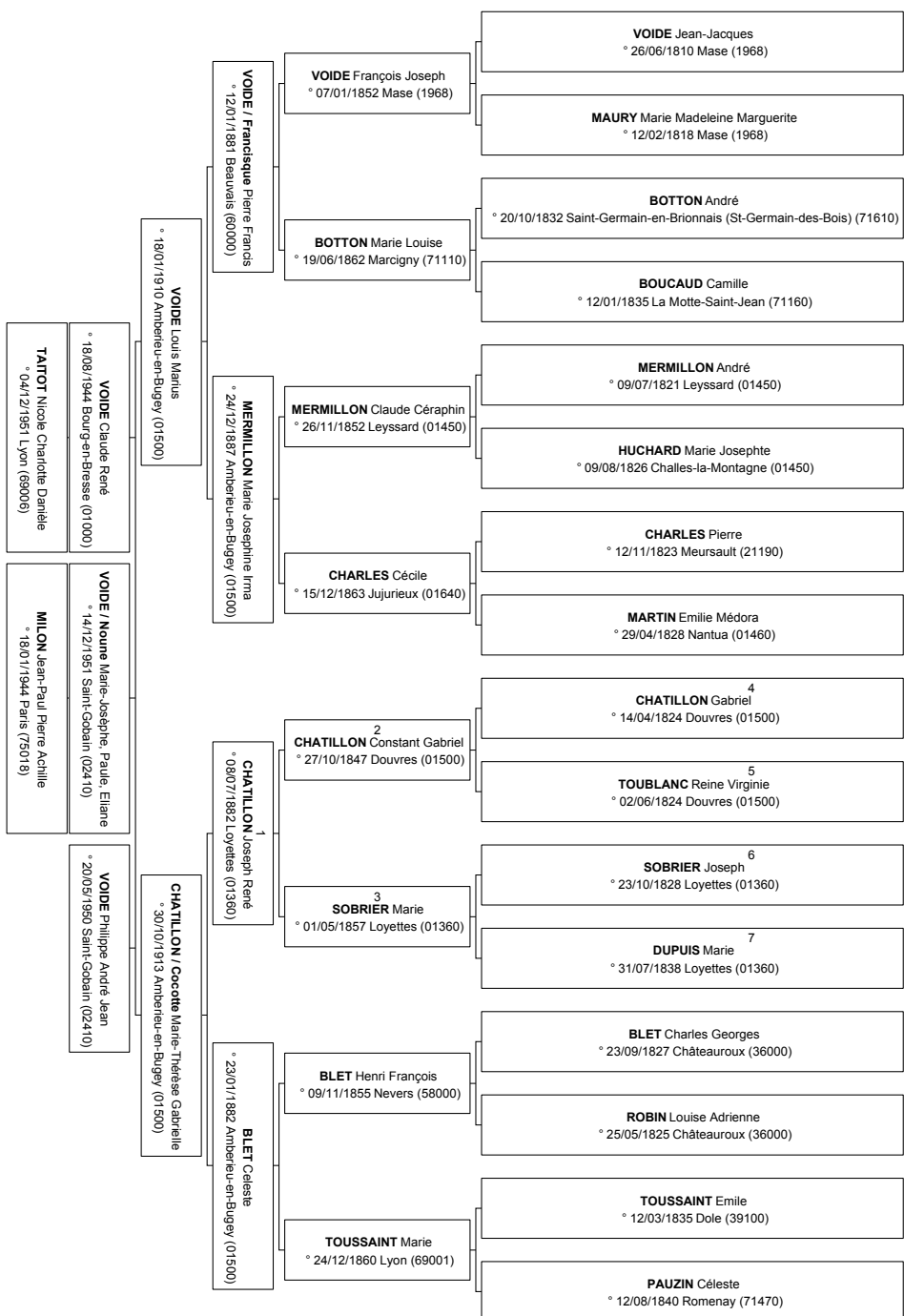
Il effectue son service militaire comme engagé par devancement d'appel du 24 avril 1930 au 25 septembre 1931.

Durant son début de carrière à la Cie de Saint-Gobain, il reprend des études de Chimie et de Thermique et sera diplômé en mai 1941 de l'École de Chauffage Industriel de Paris.

Il exerce successivement son activité dans les usines de Lagnieu, de Genlis, Sucy-en-Brie, Saint-Gobain, Bagneaux-sur-Loing, directeur en Espagne de l'usine de Jerez de la Frontera et enfin directeur technique en Italie de l'activité bouteilles à Milan. Il y décède subitement le 21 juin 1971 à 61 ans.

Louis Marius se marie le 6 décembre 1941, à Ambérieu-en-Bugey, avec ma mère Marie-Thérèse Gabrielle Chatillon, née le 30 octobre 1913, décédée le 23 mai 2010 à Saint-Maur-des-Fossés. De cette union naissent trois enfants :

- Claude René Voïde, né le 18 août 1944 à Bourg-en-Bresse, Ingénieur ;
- Philippe André Voïde, né le 20 mai 1950 à Saint-Gobain, décédé le 8 janvier 1951 à Saint-Gobain ;
- Marie-Josèphe Paule Eliane Voïde, née le 14 décembre 1951 à Saint-Gobain, inspectrice des Impôts.



## Rachats des droits de parcours sur quelques alpages du val d'Anniviers (Seconde partie)

**Alain Zuber**

En première partie, nous avons vu que la loi du 24 mai 1808, supprimant le droit de parcours fut amendée par la loi du 30 mai 1809 qui en excluait les parcours d'alpages *jusqu'à ce qu'il en soit autrement statué* ! Cet amendement, confirmé par le jugement du 28 août 1813, allait à l'encontre du raisonnable : le législateur ne pouvait maintenir le droit de parcours aux seuls alpages !

En plaine, la loi de 1808 était mal appliquée et même contestée ! La commune de Grimsuat en vint à adresser une requête à la Diète pour le maintien du parcours des moutons dans les vignes ! (AEV, Grimsuat, Cmne H 62) L'arrêté du 29 juillet 1820 confirma la loi de 1808 : *le parcours du bétail dans les vignes, qui a lieu dans quelques communes après les vendanges, est supprimé pour l'avenir. Tout contrevenant sera puni d'une amende de 4 francs par chaque tête de bétail, dont le tiers appartiendra au dénonciateur, un tiers à la commune, un tiers à l'État et en outre à tous dommages envers la partie lésée.* (AEV, Anniviers, S 63).

Le 31 mai 1834, sur proposition constitutionnelle du Conseil d'État, la Diète, *voulant faire jouir toutes les terres d'un affranchissement dont les avantages sont de jour en jour mieux appréciés, ordonne : Art. 1. Le parcours sur tous bien-fonds, sans nulle distinction de nature et de localité ni de propriétaire, est déclaré rachetable, aux conditions établies par les lois précédemment portées sur le rachat de cette servitude...*

Réconfortés, les consortages forains d'alpages en Anniviers se pressèrent d'engager des négociations avec les Anniviards pour convenir du montant du rachat de chaque droit de parcours. Chaque alpage devant négocier individuellement, l'ancienne association, mise en place en 1809, était moins utile ; elle allait se réduire à des concertations et à quelques actions menées en commun.

## Alpage d'Orzival (1900–2500 m d'alt.)



**Fromagerie** de l'alpage d'Orzival.  
Photo J.L. Perruchoud

viers. (AEV, La Murithienne, 21) *La montagne d'Orsuat (Orzival), appartient aux Chalaisards et fournit de la pâture à environ 130 bêtes, tant vaches que génisses.* On remarque que la « charge » de l'alpage a progressé de 30% en trois siècles.



**Poutre de la fromagerie datée de 1697**  
Photo J.L. Perruchoud

L'alpage d'Orzival (Val des ours !) fut agrandi en 1517, par l'absorption de l'alpage de la Côte situé sur Vercorin ; il fut convenu que les consorts d'Orzival pourraient alper 60 vaches et ceux de la Côte, 40 vaches. (AEV Orzival P 2)

Les notes d'excursions d'un botaniste anonyme rédigées en août 1836, nous donnent quelques renseignements sur cet alpage et ceux de la rive gauche du val d'Anni-

Situé sur les hauts de Vercorin, de Pinsec et de Saint-Jean, l'alpe d'Orzival fournissait 2300 kg de fromage gras. Il accueillait également quelques 400 moutons qui paissaient sur les endroits écartés<sup>1</sup>. Sur cet alpage, une solide cave à fromage datée de 1697, est toujours en état à sa place.

1. Struby A. *L'économie alpestre du Bas-Valais*. Soleure 1902. En 1835, le mot montagne est préféré à son synonyme alpage.

L'histoire des archives perdues et retrouvées, de l'alpage d'Orzival mérite d'être contée. Plus avant dans ce texte, nous verrons qu'un personnage s'est beaucoup impliqué dans les négociations préparatoires au rachat du droit de parcours de cet alpage ; il s'agit de Boniface Zuber.



Dans les années 1940, son arrière-petit-fils, Oscar Zuber, était procureur de l'alpage ; à ce titre il conservait chez lui, à Vercorin, dans un coffre fermant à clé les archives de l'alpage. Selon une habitude locale, peut-être liée à la crainte des incendies, le coffre avait été placé sur son balcon à l'étage ! Le procureur ne se méfia pas de son nouveau voisin de l'étage supérieur, un genevois répondant au nom de Georges Amoudruz.

Afin de compléter sa collection, cet ethnologue amateur profitait de ses séjours à Vercorin pour collecter dans le village et les environs, quantité d'objets révolus, des documents anciens, etc.... Bien qu'il ne fût pas à vendre, le contenu du coffre ne manqua pas d'attirer la convoitise du collectionneur ! Un beau jour, les archives de l'alpage disparurent ! ... Vieillissant, Amoudruz cessa de venir à Vercorin. Après son décès en 1975, son incroyable collection fut vendue au musée ethnographique de Genève ! <sup>2</sup>

En 1985, devant l'insistance de la commune de Chalais <sup>3</sup> à vouloir récupérer son bien, un compromis fut trouvé : le musée fit don aux Archives de l'État du Valais d'une partie du fonds Amoudruz, celle des archives du Consortage de l'alpage d'Orzival !

A l'inverse de celles des autres alpages, les archives d'Orzival présentent l'avantage d'être assez complètes sur la période du rachat des droits de parcours. Ainsi, nous pouvons présenter en détail les négociations qui précédèrent le rachat.

Pour conduire les négociations de rachat, les Chalaisards firent confiance à deux des leurs : l'ancien châtelain Chrétien Perruchoud <sup>4</sup> et le châtelain Boniface Zuber. Simples témoins lors de la procédure de 1813, ces deux hommes étaient déterminés à aboutir. Pour cela, ils ne ménagèrent ni leur peine ni l'argent du consortage ! Boniface était riche de l'expérience acquise en avril 1826, (AC Chalais P172) lors des négociations qu'il avait menées pour le rachat des censes féodales, de terres chalaisardes, au bénéfice du séminaire épiscopal de Géronde.

2. Cette collection est riche d'environ 8.000 pièces savoyardes ou valaisannes, auxquelles il faut ajouter 6.000 estampes, 11.000 volumes et 2.000 classeurs de documentation ! Un livre, préfacé par Henri Marin : *L'arche perdue*, reproduit une partie des notes de Georges Amoudruz sur Vercorin. Musée d'ethnographie Genève & Monographic, 1988

3. Au gré des travaux saisonniers, les habitants de la commune de Chalais demeurent à Chalais ou à Vercorin. Il existe une bourgeoisie à Chalais et une autre à Vercorin !

4. Il faut distinguer les anciens châtelains Chrétien Perruchoud, père et fils ! Le père décédé en mars 1835, avait participé avec Boniface Zuber aux négociations de rachat du parcours en 1826. C'est son fils qui participa à celles de 1835.

## Chronologie des démarches effectuées durant l'année 1835

Pour reconstituer la chronologie de ces évènements, nous disposons du bilan comptable des frais et des indemnités, arrêté et signé le 17 février 1836. (AEV, Consortage d'Orzival P 23-11)

- Le 4 janvier 1835, le châtelain Boniface Zuber et le lieutenant Chrétien Perruchoud, furent *députés* pour aller à Vissoie, formuler aux responsables anniviards, une demande de rachat de parcours sur Orzival. Ils retournèrent à Vissoie pour prendre connaissance de la proposition anniviarde qui était de 1 louis par vache. Cette proposition fut, à tort, jugée excessive par les Chalaisards qui allaient payer bien plus cher !  
Les responsables chalaisards se concertèrent avec ceux des autres consortages de façon à coordonner leurs actions. Mais devant le blocage des négociations, Boniface Zuber se mit en quête d'un avocat.
- Le 17 avril, à Sion, en compagnie du châtelain Caloz, il engagea Me Bovier et lui donna un napoléon de 20 francs, comme avance sur honoraires ! Deux jours plus tard, après leur avoir fait livrer un *pot-de-vin*, Boniface Zuber sollicita une entrevue aux Pinsecards, prin-

5. *Ratement* : acte précisant la répartition des droits de fonds et le nom des propriétaires.

6. Ces Pinsecards membres du consortage de Chalais sont une exception. Habituellement, il n'était pas d'usage que les *communiers* (bourgeois) de communes voisines puissent devenir membres d'un consortage puisque les «droits de vaches» ne pouvaient être cédés ou donnés en héritage qu'à des *communiers* !

En 1614, la Diète se pencha sur un différend qui opposait le Chapitre de Sion, seigneur de Pinsec, aux Vercorinards consorts à Orzival ; ces derniers étaient censés reconnaître leurs biens comme fief d'hommage lige, et payer les lods ! (AEV Consortage d'Orzival P 12)

cipaux bénéficiaires du parcours sur Orzival. Les *ratements*<sup>5</sup> de l'alpage d'Orzival montrent que cette *montagne*, propriété d'un consortage chalaisard, avait pour consorts quelques Pinsecards<sup>6</sup>. La situation de ces consorts pinsecards était paradoxale. Ils étaient à la fois propriétaires de droits de fonds et bénéficiaires du parcours. Ce double statut leur permettait de bénéficier de l'alpage toute l'année en dehors des périodes de mise sous ban ! Allaient-ils consentir à payer un rachat pour ne plus profiter de leur droit de parcours ? Bien que contraire aux règlements des consortages, cette curieuse situation n'était pas unique et se retrouvait dans d'autres alpages. Nous verrons plus loin qu'un compromis fut trouvé lorsque les taxateurs adoptèrent la proposition anniviarde ; cette proposition prévoyait que les Anniviards, propriétaires de fonds sur des alpages forains, voient leur quote-part de

rachat diminuée, sans que la valeur globale du rachat du droit de parcours soit modifiée.

- Le 26 avril, dans *la maison commune à Chalais*, les comuniers furent conviés en assemblée pour désigner les procureurs des montagnes du Marais et d'Orzival. Procurations et pleins pouvoirs furent donnés à cinq personnalités de la commune : le châtelain Boniface Zuber, l'ancien vice-châtelain Chrétien Perruchoud, l'ancien châtelain Jean Devantéry, l'ancien lieutenant Simon Zufferey et le président Boniface Antille.

Ces cinq procureurs eurent pour mission :

- *de demander, aux communes d'Anniviers qui en bénéficient, le rachat du droit de parcours.*
- *de faire exécuter les lois portées à cet égard, remplir et observer toutes les formalités que ces lois ordonnent, tenter la conciliation par des offres et des demandes réciproques que les parties pourraient faire. Sauf ratification, dans ce cas seulement et à défaut de conciliation, intenter des instances juridiques, donner des cautions, emprunter de l'argent si besoin.*
- *de faire et d'agir à ce qui est nécessaire pour parvenir au rachat.*
- *de paraître en justice, soutenir les droits des consorts mentionnés ci-dessus, engager des avocats et plaider la cause, la poursuivre jusqu'à la sentence définitive. ....*

A l'issue de la signature de l'acte rédigé par Me François-Xavier Juillet, Boniface Zuber ne manqua pas de faire livrer à l'assemblée *pour 3 batz de frais de bouche !* (AEV, Consortage d'Orzival P 23-1).

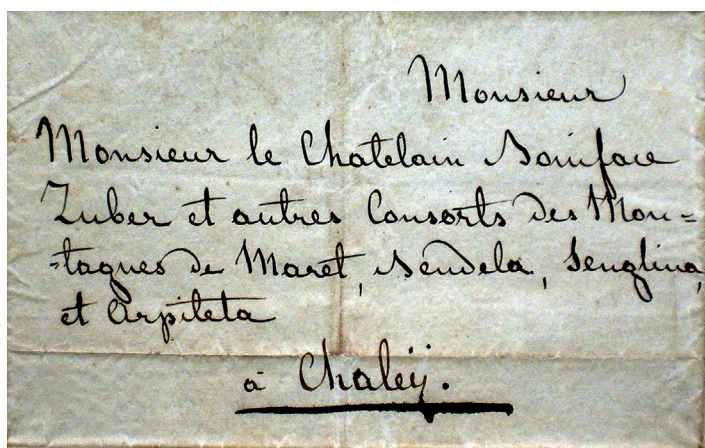
- Fin avril, simultanément, les fondés de pouvoir des consorts d'alpages forains présentèrent individuellement, par voie judiciaire, aux représentants d'Anniviers, des demandes de rachat des droits de parcours (Salquenén pour Arpitettaz ; Grimsuat pour Singlinaz et Bendolaz ; Chalais pour Marais et Orzival).

Le juge de première instance de la vallée d'Anniviers signifia aux présidents des communes anniviardes concernées : Jean-Joseph Theytaz, président d'Ayer, Louis Vianin président de Saint-Jean et Jean Zuber président de Grimentz, que les propriétaires forains *demandaient le rachat des parcours, de gré à gré ou à juste taxe conformément à la loi du 30 mai 1809 et de payer en outre du capital auquel le droit de parcours sera taxé, l'intérêt légal dès la notification du présent. En conséquence, sommation vous est faite*

*d'interdire à vos administrés tous parcours sur ladite montagne et faire à l'instant, votre demande en fixation du prix du rachat.* (AEV, Anniviers 522a, 522b, 522c, 522 d)

- Le 1<sup>er</sup> mai, le châtelain Devantéry a livré la notification de mandat au sautier Brutin de Grône, pour aller notifier les mandats à la vallée d'Anniviers. La montagne d'Orzival paiera au châtelain Zuber pour frais de correspondance et pour un voyage à Salquenen le montant de 6 batz.
- Le 11 mai, sans attendre davantage, les châtelains Zuber et Caloz, le président Antille et le lieutenant Perruchoud présentèrent une *offre amicale de rachat* aux Anniviards.  
Entre temps, Boniface Zuber fit livrer à l'avocat Bovier *du fromage gras en cadeau*. L'officier Simon Zufferey livra au même Bovier *une pièce de cinq francs pour cadeau* et il en donna une autre à Me Juillet pour la rédaction de l'acte de procure.
- Le 22 mai, le Président Theytaz, au nom des communes d'Ayer, Grimentz et Saint-Jean, adressa une lettre à *Boniface Zuber et aux autres consorts des montagnes de Marest, Bendola, Singline et Arpiteta* pour les informer que leurs propositions d'offre de rachat ne pouvaient être acceptées.

Lettre du 22 mai  
à Boniface Zuber



- Le 1<sup>er</sup> juin, Boniface Zuber fit célébrer une sainte messe pour les consorts et l'alpage.

## Expertise de la valeur des parcours

- Le 2 juin 1835, à défaut d'un accord avec les Anniviards, Boniface Zuber se mit à la recherche d'un expert capable d'estimer la valeur de rachat des droits de parcours. Le 6 juin, à Sion, il sollicita l'ancien vice-bailli de La Soie, qui accepta. La loi obligeant au recrutement de trois experts, il est probable que la recherche des deux autres experts fut confiée aux autres consortages. Le mandat de ces experts fut confirmé par le Conseil d'État.
- Le 8 juin, les trois experts se retrouvèrent à Sierre où ils furent accueillis par le président Antille et le châtelain Devantéry qui offrirent le dîner pour 40 batz. Par l'ancien chemin qui remonte le val d'Anniviers en passant par Fang, ils rejoignirent Vissoie. Le lendemain, ils poursuivirent au-delà de Zinal jusqu'à l'alpe d'Arpitettaz. Le 10 juin, ils visitèrent Singlinaz et Cottier. Les 11 et 12 juin, Boniface Zuber, Jean Devantéry et Chrétien Perruchoud accompagnèrent les experts de Bendolaz à Marais puis sur Orzival. On imagine que sur place, en période d'inalpe, ils ne manquèrent pas de s'informer auprès des consorts et des pâtres de ces alpages.

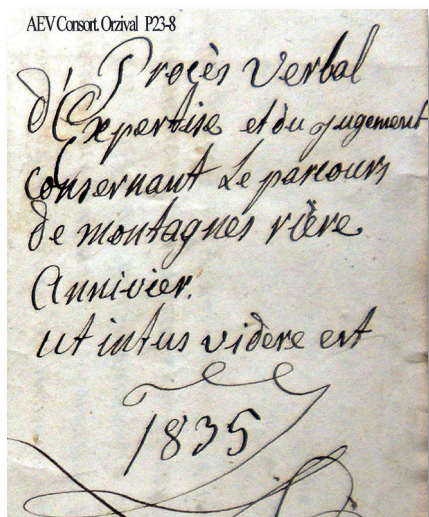
Pour être agréable aux experts, Boniface Zuber avait fait acheter, livrer et préparer *17 livres de viande de veau à 6 cruches la livre, viande accompagnée de graisse pour 4,5 batz*. On sait que cette viande fut consommée à l'alpage d'Orzival le 11 juin. L'importante quantité consommée, montre que ce repas réunissait de nombreux convives ! Pour mettre les experts et les Anniviards dans de bonnes dispositions, Boniface Zuber ne regardait pas à la dépense ! Une ambiance chaleureuse encouragea les experts à favoriser un rapprochement entre les parties, sans succès !

De retour à Chalais, les taxateurs reçurent 10 livres de fromage du lieutenant Perruchoud qui procura *un cheval et un char* pour reconduire MM. Briguët et Romalier à Sierre tandis que le châtelain Devantéry reconduisit M. de La Soie à Sion.

Le compte rendu des experts nous est connu : (AEV, Consortage d' Orzival P23-8)

*... Nous nous sommes réunis à Sierre le 8 du courant, où les parties intéressées nous attendaient et d'où nous nous sommes acheminés pour Vissoie où nous sommes arrivés le même jour dans la soirée.*

*Le lendemain, à l'aube du jour, nous nous acheminâmes vers*



Arpitettaz qui est au fond de la vallée à laquelle nous sommes arrivés en traversant le dangereux glacier qui entoure cette montagne de trois côtés ; cette journée fut consacrée à parcourir cette montagne, propriété de la commune de Salquenen et nous passâmes la nuit aux mayens de Zinal.

Les 10, 11 et 12 furent employés à parcourir les autres montagnes que nous avons vues dans toutes leurs étendues toujours accompagnés des parties intéressées.

Nous devons à la vérité de dire que nous avons partout été reçus par les préposés de cette belle vallée avec des égards et des attentions toutes particulières, dont nous conservons un agréable souvenir ainsi que des prévenances du révérend M. le curé Rouat et du recteur Bagnoux qui nous ont constamment accompagnés.

Les parties, entre elles, se sont aussi constamment conduites avec les égards que l'on se doit.

Les experts soussignés avant de quitter la vallée, et après avoir pris une agréable réfection avec tous les députés, tant d'une partie que de l'autre, ont cru le moment favorable pour entamer la question si intéressante, tendant à essayer les voies amiables entre les deux parties ; quelques propositions de rapprochement faites par les propriétaires de fonds nous ayant fait naître l'espoir d'y réussir. En conséquence, nous nous sommes alternativement empressés de les encourager à un rapprochement mais ce fut inutilement, ayant été délibéré de la part d'Anniviers qu'ils préféreraient se laisser juger que de consentir un accord quelconque. Nous étions à Orzival où nous avons pris dès lors le parti de nous en retourner du côté de Chalais en passant par ce joli endroit qu'on appelle Vercorin...

Signé : l'ancien vice-bailli de La Soie, l'ancien grand châtelain Louis Romalier, Jacques Briguet.

Ce rapport confirme la véracité d'une légende locale d'un chemin traversant le glacier : ... le vacher partit avec les vaches à la suite de l'inconnu à travers le glacier. Le son des cloches des vaches se fit de plus en plus faible, et le troupeau disparut bientôt complètement de l'autre côté du glacier !



A une époque beaucoup plus ancienne, en juillet 1599, un autre glacier, probablement celui du Moming, recouvrit une autre partie du chemin menant à l'alpage, obligeant les consorts de Salquenien à traverser un mayen privé ; une situation qui provoqua un différend avec le propriétaire. (AEV, Alpage de la Lé 28)



Les stigmates du glacier

Les experts évoquent avec raison les mayens de Cinal. A cette époque, Zinal n'était pas un village habité toute l'année mais un rassemblement de mayens occupés quelques mois par an, dont une partie de l'hiver par 140 familles et leur bétail ! <sup>7</sup> (AEV, Ayer D 12)

- Le 13 juin, l'officier Zufferey et le châtelain Zuber firent l'avance de 45 francs pour la rédaction de l'acte de rachat du parcours. Il est précisé que cet argent n'entra point en compte avec les allodiateurs *du Marest*.
- Le 19 juin, devant Maître François-Xavier Juillet, deux procurations distinctes furent données aux délégués chalaisards. L'une aux représentants de la montagne d'Orzival : Zuber, Perruchoud, Devantéry et Zufferey et l'autre à Joseph Antille, président de commune, représentant des consorts de l'alpe du Marais.



Zinal, intérieur d'un mayen/musée daté de 1768

– Le 24 juillet, les experts rédigèrent leur rapport (qui avait valeur de décret), *dans l'esprit et la lettre de la loi*.

7. On occupait les chalets de Zinal quelques jours avant l'alpage ; au début d'août pour les foins ; après la désalpe, à cause de la pâture et enfin, trois semaines ou un mois en hiver, pour consommer le foin engrangé. L. Monnier.

*En conséquence, après nous être pénétrés de l'importance de la cause et de nos devoirs, après mûre délibération, avons jugé et prononcé en notre âme et conscience comme suit :*

|                              |               |
|------------------------------|---------------|
| 1 – Arpitettaz, son parcours | 400 écus bons |
| 2 – Singlinaz, son parcours  | 672 écus bons |
| 3 – Bendolaz, son parcours   | 300 écus bons |
| 4 – Marez, son parcours      | 540 écus bons |
| 5 – Orzival, son parcours    | 550 écus bons |

Soit 2462 écus bons de 25 batz chacun. <sup>8</sup> Ainsi jugé et prononcé à Sion le 24 juillet 1835.

|                                                                                                                                                                                       |   |                  |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|------------------|
| <i>En conséquence, après nous être pénétrés de l'importance de la cause et de nos devoirs, après mûre délibération avons jugé et prononcé en notre âme et conscience comme suit :</i> |   |                  |
| 1. <sup>o</sup> Arpitettaz, son parcours                                                                                                                                              | — | 400.             |
| 2. <sup>o</sup> Singlinaz, son parcours                                                                                                                                               | — | 672.             |
| 3. <sup>o</sup> Celui de Bendolaz                                                                                                                                                     | — | 300.             |
| 4. <sup>o</sup> Les Marez                                                                                                                                                             | — | 540.             |
| 5. <sup>o</sup> Orzival                                                                                                                                                               | — | 550.             |
|                                                                                                                                                                                       |   | <i>Σ</i> — 2462. |

AEV Anniviers 556

D'un commun accord avec les Anniviards, les estimations énoncées dans le rapport des experts, furent celles retenues comme montant à payer pour le rachat des parcours. D'autres expertises déterminèrent la valeur de rachat pour les consortages propriétés d'anniviards. Les frais d'expertise furent supportés comme suit : Salquenen pour Arpitettaz paya 1/5 des frais ; Grimisuat pour Singlinaz et Bendolaz paya 2/5 ; Chalais pour Marais et Orzival paya 2/5.

La situation paradoxale d'Anniviards propriétaires de droits de fonds dans les alpages forains fut ainsi réglée : *quant à l'observation qui nous a été faite, au nom d'Anniviers, tendant à pouvoir diminuer la rate-part qui reviendrait aux gens d'Anniviers qui ont des droits confondus*

*avec ceux des forains, les experts n'y trouvent aucun inconvénient moyennant que la rate-part des forains reste telle qu'elle est fixée par le présent.*

8. En 1835, les unités monétaires étaient : l'écu de 25 batz ; le franc ou livre de 10 batz ; le batz de 10 rappes ou centimes.

## Financement et rachat des droits de parcours

- Le 14 octobre 1835, Boniface Zuber reçut les procureurs d'Anniviers. Toujours prévoyant, il offrit *une livre et demie de fromage gras vieux, cinq pots-de-vin et du pain*. Le même jour, le lieutenant Chrétien Perruchoud et le syndic Joseph Zuber, frère de Boniface, se rendirent à Sierre chez Joseph de Preux, pour négocier l'emprunt nécessaire au rachat du parcours. Pendant ce temps, les châtelains Devantéry et Zuber rencontrèrent Étienne Devantéry à Grône. Celui-ci était dans l'attente du règlement de la succession de son père Hilaire. Il allait hériter de droits d'alpage sur Orzival<sup>9</sup> et était disposé à prêter une grosse somme d'argent au consortage !
- Le 26 octobre, devant Maurice Gillioz, notaire public : *les anciens châtelains Boniface Zuber et Jean Devantéry, sous l'hypothèque de ladite montagne d'Orzival, se portent caution solidaire et principaux payeurs tant du capital que de ses accessoires* (intérêts).
- Le même jour, l'ancien président Simon Zufferey, l'ancien vice-châtelain Chrétien Perruchoud et le syndic Joseph Zuber, faisant pour les consorts d'Orzival, *reconnurent devoir à l'ancien président du district Joseph de Preux, la somme de 136 écus bons*. Cet emprunt à 5% complétait la somme nécessaire au rachat.
- Le 27 octobre, Boniface Zuber et le lieutenant Perruchoud, irrités par la lenteur de la transaction, allèrent à Sierre, dans le quartier de Tservetta, rencontrer les Anniviards pour avoir connaissance du jour où *l'on pourrait faire la livraison de l'argent*. Boniface Zuber dépensa encore 28 batz pour le souper du 4 novembre et *les frais de bouche du 5 novembre pour M. Gagno, son cheval et sa voiture*. (Emmanuel Gagnioz, avocat à Sion.)

Ce fut le 10 novembre 1835 que les responsables anniviards et chalaisards se retrouvèrent à Sierre, à l'auberge du Soleil<sup>10</sup> pour le paiement du rachat des droits de parcours. Satisfait, *Boniface Zuber offrit, au nom de l'alpage, pour 34 batz de frais de bouche aux avocats et aux voituriers*.

Une quittance datée du même jour et rédigée par le notaire Pierre-Joseph de Chastonay nous

9. Etienne Devantéry, bien que demeurant à Grône, était originaire de Chalais et devait y avoir conservé son droit de communier.

10. A Sierre, l'Auberge du Soleil se tenait à proximité immédiate du château du Vidomne. Par la suite, une écurie postale fut installée dans les anciennes écuries du vidomnat et l'auberge devint l'Hôtel de la Poste !



L'Auberge du Soleil à Sierre devint par la suite l'Hôtel de la Poste.

apporte quelques renseignements. L'acte concerne conjointement l'achat par les Chalaisards des parcours d'Orzival et du Marais ! ... furent présents :

- d'une part les représentants d'Ayer, Saint-Jean et Grimentz : *le grand châtelain Jean Joseph Theytaz, président de la paroisse de Vissoie et de la commune d'Ayer ; le président Louis Vianin pour Saint-Jean et le président Jean Zuber, pour Grimentz ; accompagnés par l'ancien vice grand châtelain Clivaz ; Georges Savioz, ancien président de la paroisse ; Louis Tabin, ancien châtelain ; Baptiste Theytaz, ancien châtelain ; Pierre Theytaz ancien châtelain ; Louis Epiney ancien vice châtelain ; le sautier en office Benoît Monnier et Pierre Épiney ancien sautier, tous de la paroisse de Vissoie assistés de leurs défenseurs Monsieur l'avocat Henri Ducrey, docteur en droit, agissant en vertu de la procuration du 28 avril 1835 signée P. J. de Chastonay, notaire, d'une part ;*
- d'autre part les Chalaisards, accompagnés de leur avocat, *Monsieur Charles Bowier, intendant des postes et président du louable dizain d'Hérens :*
  - *pour la montagne d'Orzival : le châtelain Boniface Zuber, le vice-châtelain Chrétien Perruchoud, l'ancien châtelain Jean Devantéry, l'ancien lieutenant Simon Zufferey, agissant comme fondés de pouvoir, par procuration du 19 juin 1835 signée François-Xavier Juillet, notaire.*
  - *pour la montagne du Marais : Joseph Antille président de Chalais, faisant par procuration du 19 juin 1835 signée François-Xavier Juillet.*
- *la première des parties reconnaît avoir reçu pour rachat du parcours sur les montagnes d'Orzival et du Marais d'après taxe qui en a été faite le 2 juin et décret porté le 24 juillet 1835 :*
  - *des représentants d'Orzival 522 écus et demi, à titre de capital,*

- *et 6 écus 11 batz et demi pour intérêts,*
- *des représentants du Marais <sup>11</sup>, 240 écus en capital, et pour intérêts 4 écus et 20 batz,*
- *et 10 écus pour transaction entre les mêmes parties quant aux forêts existantes rière lesdites montagnes ;*
- *quant à la difficulté relative aux bois, il a été convenu que les consorts des montagnes puissent, comme au passé, prendre du bois dans lesdites forêts, pour l'affouage de la montagne, réparation et construction ...*
- *que les herbages qui croissent dans les forêts contenues dans les limites des montagnes susmentionnées restent la propriété exclusive des consorts des montagnes en quelle saison que ce soit. (AEV Anniviers 557)*

Le montant total des frais de rachat, *des frais et journées des avocats, de leurs honoraires ainsi que les journées des membres de la commission y compris tous les frais de bouche*, se montât à 1049 batz, 102 cruches et 115 francs ! (AEV, Consortage d'Orzival P23-11) Au cours de ces négociations, la distribution de gratifications et de cadeaux était d'un usage courant et mentionné dans les actes notariés. Le «pot de vin» n'avait pas le sens péjoratif qu'il a aujourd'hui.

Dix mois plus tard, le 4 septembre 1836, eut lieu à Chalais une assemblée du consortage d'Orzival. Cette réunion eut pour objet de faire le bilan des comptes et de répartir le montant des frais entre les consorts au prorata du nombre de parts. On estima que le rachat par « droit de vache » se montait à 6 écus et 12,5 batz. L'alpage des ovins n'entra pas en compte, parce que l'alpage des ovins était liée au « droit de vache ».

Les avances de paiement par plus d'un tiers des consorts et l'importante somme d'argent prêtée par Etienne Devantéry permirent au consortage de n'emprunter chez Joseph de Preux qu'une petite partie de la somme due. *Etienne Devantéry a prêté à la montagne d'Orzival la somme de 260 écus bons ! Il veut bien rabattre de ladite somme qu'il a prêtée pour le rachat de cinq vaches. Un précompte fait, la montagne lui doit encore la somme de 227 écus et 12 batz et demi. Le tout est passé acompte et payé et contenté de part et d'autre.*

Quelques consorts bénéficièrent d'un emprunt auprès du consortage. (Consortage d'Orzival P23-12)

11. A l'alpe du Marais, le consortage chalaisard ne possède qu'une part de l'alpage et paie le rachat des droits au prorata.



Le billet de créance cité précédemment porte la mention d'un remboursement partiel en date du 16 novembre 1837 : ...*Joseph de Preux reconnaît avoir reçu la somme de 60 écus bons de Messieurs le châtelain Boniface Zuber et le vice-châtelain Chrétien Perruchoud représentants de la montagne d'Orzival, en déduction de la somme ci contre. Ce pourquoi elle est réduite à 76 écus. Le même créancier reconnut le 11 novembre 1838 avoir reçu le montant de 76 écus pour compte final de la présente obligation. Reçu de même l'intérêt de 1838, savoir 95 écus. (76+19 = 95 écus).* La créance avait été remboursée en 3 ans !

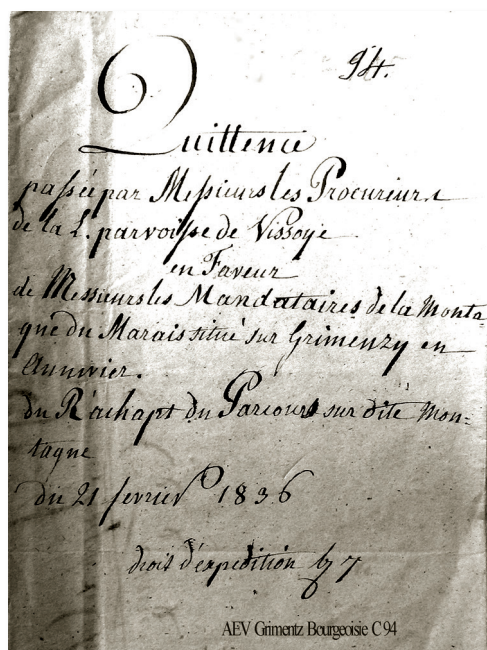
### Alpage du Marais (1850–2650 m d'alt.)

Sur d'anciens textes, on trouve cet alpage nommé Avoyn ! En août 1555, *les consorts des montagnes d'Avoyn et du Mares convinrent que lesdites montagnes, tant d'Avoyn que du Mares, soient confondues et le restent à perpétuité.* » ! Plus récemment, l'alpage du Marais, fusionnât avec celui de Sequet, il produisait 2600 kg de fromage gras.

Voici ce qu'a noté le botaniste anonyme de 1836 : *à trois quarts de lieu de cette montagne, Orzival, on rencontre celle du Marais, de 130 à 140 bêtes*

*de gros bétail. Les Chalaisards y ont droit à 35 vaches, le reste appartient aux Anniviards. Cette montagne se trouve à l'angle que forment les vallées d'Anniviers et de Grimentz. Au sommet de cette montagne il y a un passage facile à la montagne de Larduzan (L'Ar du Tsan) dans la vallée de Réchy. Il s'y trouve une mine de cuivre abandonnée.* (AEV, La Murithienne, 21)

En 1835, cet alpage était la propriété d'un double consortage. La plus grande partie appartenait aux Anniviards de Saint-Jean, et la plus petite aux Chalaisards. Le rachat des droits eut lieu séparément au prorata des parts de chaque consortage.





Le rachat par les Chalaisards fut consigné dans le même acte que celui du rachat des droits d'Orzival, le 10 novembre 1935. (AEV, Anniviers 557) Le rachat des droits par les consorts anniviards eut lieu à Vissoie, chez le grand châtelain Jean-Joseph Theytaz, le 21 février 1836, devant Pierre-Joseph de Chastonay, notaire.

Le montant de la taxation, évaluée par une commission d'experts anniviards le 3 mai 1835, fut retenu et accepté par les deux parties. Quittance fut donnée pour 300 écus à titre de capital et 9 écus pour intérêts. (AEV, Anniviers 558 & Grimentz Bourgeoisie C 94)

### **Alpage d'Arpittetz (1780–2650 m d'alt.)**

*La nature a traité cet alpage en marâtre !* Situé au fond du vallon de Zinal sur la rive droite de la Navizence, cet alpage, situé à proximité des glaciers, est entièrement pierreux et très sec ! Le bois d'affouage ou d'entretien devait y être transporté depuis Zinal ! Un abri construit près du glacier était régulièrement balayé par les éboulements et les avalanches. Il pouvait accueillir 70 vaches et 30 génisses, il produisait 1800 kg de fromage gras.

C'est en l'an 1441 qu'Hildebrand de Rarogne, seigneur d'Anniviers à cours d'argent, céda l'alpage aux gens de Salquenen. En mai 1598, pour mettre un terme à un différend sur cet alpage, les Salquenards et les Anniviards signèrent à Vissoie un compromis réglementant les droits de parcours de cet alpage. L'acte est introuvable, mais une traduction en français datée de 1893 nous informe des très surprenantes conditions qui régissaient ce parcours ! (AEV Consortage de Zinal 8)

Selon les gens de Salquenen, les Anniviards s'étaient octroyé un droit de parcours nocturne ! *...qu'ils introduisaient une nouvelle action par le fait qu'ils auraient mis paître leurs vaches en ladite alpe soir et matin ainsi que toutes espèces d'animaux à toute heure de la nuit ! Les acteurs (Salquenards) atteints dans leur droit par ces paissions et traites de vaches de nuit, ne purent les supporter... Les querelles et les différences furent aplanies, une amicale prononciation conclue par les arbitres et par quelques probes hommes désignés par les parties...*

Un compromis fut trouvé, il mit fin au droit de parcours nocturne mais maintenant, aux conditions habituelles, celui du printemps ! *... que les hommes de Zinal doivent rendre perpétuellement libres, aux consorts,*



**Arpitettaz** (Photo C. Seltzer)

*tous pâturages de l'alpe tant diurne que nocturne depuis les trois jours de fin du mois de mai jusqu'à la fête de Saint-Maurice. Il est précisé qu'en cas de maladie ou de difficultés pour rentrer les troupeaux à Zinal, les animaux puissent, sans offense aucune des consorts, passer la nuit sur la montagne et jouir de la pâture de cette même alpe de nuit. De même il a été convenu que les bourgeois de Zinal puissent jusqu'au 28 mai jouir et se servir du pâturage d'Arpitettaz d'une manière libre, de la pâture et des chalets, mais seulement en temps de jour au printemps.*

Pour être réintégrés dans leurs droits, ils durent, malgré tout, indemniser les Anniviards ! ... *il a été prononcé que les consorts d'Arpitettaz aient l'obligation de payer, une fois pour toutes, aux hommes de Zinal, la somme de 160 livres mauricoises, en paiement équitable des frais et autres labeurs supportés par les communiers de Zinal, au cours du procès. Et aussi en extinction des colères, inimitiés et même des rixes qui ont eu lieu entre les parties.*

Durant les années 1880, les Anniviards furent stupéfaits de voir les Salquenards rompre avec l'immémoriale race autochtone d'Hérens et alper des vaches étrangères, des vaches tachées !

### **Alpage de Singlinaz (1700-2700 m d'alt.)**

Situé au dessus de Zinal à proximité de Sorebois, Singlinaz est un bel alpage où l'eau et le bois se trouvent en quantité ; l'herbe y est de qualité. L'alpage pouvait accueillir une centaine de vaches, il produisait 1800 kg de fromage gras.

Pour le rachat du parcours, les parties se référèrent à la taxation de juin 1835. À Glarey, le 3 août 1836, devant le notaire Pierre-Joseph de Chastonay, Baptiste Savioz, vice grand châtelain du dizain de Sion et président de Grimisuat et d'autres représentants de Grimisuat, versèrent 672 écus de principal, et 20 écus et 5 batz d'intérêts aux responsables de St-Jean et de Grimentz. (AEV, Anniviers 559 & AC Ayer Suppl. 1, P 9)

### **Alpage de Bendolaz (1800-2600 m d'alt.)**

Avant 1832, l'alpage fut partagé entre les consorts de Grimisuat et ceux d'Anniviers. *Ayant considéré l'éloignement entre les allodiateurs de ces deux paroisses et leurs altercations, les dites parties convinrent d'une transaction partageant l'alpage en deux.* La partie de l'alpage voisine à celui du Marais fut cédée aux allodiateurs de Vissoie ; en contrepartie, la paroisse de Vissoie céda à Grimisuat, tout le reste de la montagne avec fonds, droits et bâtiments. Grimisuat s'engagea à payer la somme de 80 écus. (AC Grimisuat D 90)

Faute de rachat, les prémices, sorte de dîme en fromage, continuaient en 1835 à être dus à la Cure de Vissoie.

En 1836, *cette montagne appartenant à la commune et à des particuliers de Grimisuat fournit de l'herbe à environ 90 vaches ou génisses.* (AEV, La Murithienne, 21) Cette montagne pierreuse et sèche sur les hauts, pouvait alper 70 vaches et 50 génisses. Elle produisait 1100 kg de fromage gras.

Par acte notarié devant M<sup>e</sup> Joseph Rouaz, les consorts anniviards représentés par Ignace Tabin, lieutenant, rachetèrent leur part de droits de parcours le 26 mai 1837, pour 200 écus. (AEV, Anniviers 570 c) Grimisuat racheta le droit de parcours sur Bendolaz en 1867 ! (AC Grimisuat, D 91)

## Propriétés anniviardes à Sierre

De façon traditionnelle et très ancienne, les Anniviards avaient pour habitude de séjourner, plusieurs fois par an, sur les coteaux ensoleillés de Sierre pour y travailler la vigne. Ils possédaient également des prés, des vergers, etc., biens grevés de droits de parcours !

De façon à *éviter un procès dispendieux*, les représentants d'Anniviers et ceux de la Contrée convinrent le 12 novembre 1852, que les communes de Grimentz, Ayer, Saint-Jean, Luc et Chandolin s'engagent à payer aux communes de Sierre, Venthône, Veyras, Miège, Randogne et Mollens à *titre de rachat de parcours, 600 écus, solvables sans intérêt au 1er mai prochain*. (AEV Veyras P 495)

## Conclusion

Après 25 ans de tracas judiciaires et financiers, le rachat des droits de parcours par les consorts forains en Anniviers finit par aboutir. Les allo-diateurs obtinrent l'entière et pleine propriété de leur bien. Comme une grande partie du foncier était soumise au parcours, les rachats s'éternisèrent durant des années. Il y eut même des rachats partiels, ce fut le cas en 1837 pour l'alpage de La Lée où seul le parcours du printemps donna lieu à un rachat ! (AEV, Alpage de la Lée, 38)

La légitime satisfaction des uns est à considérer en tenant compte du désarroi des plus humbles qui entretenaient une ou deux bêtes nécessaires à leur subsistance. Fort heureusement pour ceux-ci, les parcours

communaux subsistèrent !

On raconte qu'aux premiers temps de l'automobile, une vieille anniviarde qui rentrait ses deux vaches croisa une voiture, elle engagea la conversation et fut stupéfaite d'apprendre que l'homme de la ville n'entretenait pas de vaches ! « Mais alors, comment faites-vous pour vivre ? » s'étonna-t-elle !



La désalpe à Vercorin

Aujourd'hui ces alpages sont, pour la plupart, désertés par le bétail. Sous peine de spoliation, les propriétaires continuent à administrer leurs biens. A Orzival, on ne fabrique plus de fromage, seuls des génisses et des moutons y paissent l'été. Une assemblée générale, suivie d'un repas en commun a lieu chaque année. Tout en écoutant distraitemment le rapport des administrateurs, les consorts observent surtout la manière dont s'y prennent les racleurs ! L'incontournable raclette fait référence au passé ; les discussions sur l'ancien temps vont bon train et il n'est pas une année ou un convive ne déclare : *on n'a jamais mangé autant de fromage que depuis qu'il n'y a plus de vaches à l'alpage !* (L. Monnier)

## Bibliographie

- Amoudruz Georges à Vercorin. *L'arche perdue*. Monographic, Sierre.
- Bruttin Etienne. *Essai sur le statut juridique des consortages d'alpages valaisans*. Sion, 1931.
- Eschmann Richon Muriel. *Les alpages dans la vallée de Bagnes (XIII<sup>e</sup> – XIV<sup>e</sup> siècle)*. Uni Lausanne, 2009.
- Gyr Willy. *Le Val d'Anniviers : vie traditionnelle et culture matérielle basées sur le patois de Saint-Luc*.
- Kuonen Théodore. *Les pâturages de la région de Sion du Moyen-Age à nos jours*.
- *Lois et décrets de la république du Valais*, 2<sup>e</sup> volume, Sion 1844.
- Monnier Léon. *Les hauts pâturages de l'été ; l'alpage de la Lée sur Zinal*. Monographic, Sierre.
- Salamin Pierre. *Anniviers, Ma Maison*.
- Struby A. *L'économie alpestre du Bas-Valais*. Soleure, 1902.
- Thilo Emile-Georges. *Les droits d'alpages : une esquisse de droit coutumier haut-valaisan*, in Revue suisse de jurisprudence, vol 25, 1928/29, p.58-60, Zurich. Schulthess & Co.
- Vaudaux Pierre. *Essai sur l'abolition du parcours, au canton de Fribourg*. 1805.
- Wuilloud Henry. Différents ouvrages sur les alpages et la page du portail « Patrimoine culturel immatériel » de Wikivalais consacrée aux consortages en Valais.
- Zermatten Maurice. *Us et coutumes de l'Alpage de Loveignoz*. Cahiers valaisans de folklore 26. 1934.
- Zufferey Erasme. *Le passé du val d'Anniviers*. Tome 1, pages 125 et 126 ; tome 2, pages 103 à 117.

## « État des hommes, état des armes »

### *L'inspection de la milice du gouvernement de Monthey en 1690*

Troisième partie

**Pierre-Alain Bezat, Archviste Ville de Monthey <sup>1</sup>**

#### **Qui commande ?**

Pendant la courte période historique qui nous intéresse, l'organisation militaire de l'État valaisan repose grosso modo sur trois éléments de base :

1. Un corps d'intervention composé de soldats de milice provenant de chacun des sept dizains du Haut-Valais et des gouvernements sujets du Bas-Valais.
2. Quelques retranchements, redoutes, signaux et forteresses implantées sur le territoire, auxquels appartiennent, par exemple, les châteaux de Saint-Maurice et de la Porte-du-Scex.
3. Un petit groupe d'officiers chargés du commandement, de l'administration de la tactique et de l'intendance. Ce sont eux que nous allons évoquer maintenant.

Concernant les affaires essentiellement militaires, la Diète désigne un colonel pour les dizains haut-valaisans. Il préside le « Conseil de guerre » et a préséance sur son homologue, le colonel des troupes « en-dessous de la Morge », c'est-à-dire le pays sujet qui s'étend de Conthey au Léman. Il revient au colonel du Bas-Valais de choisir les autres premiers officiers de chacune de ses bannières sur présentation d'un voire de plusieurs aspirants potentiels, désignés par les députés des communautés.

Nominations effectuées, les élus exercent leur charge à vie. La cérémonie de promotion se déroule d'ailleurs avec solennité et un certain faste. Le colonel se déplace à Monthey où la troupe de « l'élection » et les représentants des autorités du district se portent à sa rencontre

1. Mes sincères remerciements à Nicolas Premand, pour ses recherches dans les registres paroissiaux d'Illiez et de Troistorrens.



et l'escortent jusqu'au château, parfois à la maison de la bourgeoisie. Là, les divers invités reçoivent un copieux repas. En 1679, le gouverneur d'alors, Jean Antoine de Courten (1679-1681), demande 560 florins « tant pour la préparation faite des seigneurs députés que pour la dépense de la venue du seigneur colonel <sup>2</sup> pour l'institution du capitaine général, noble Antoine Devantéry... » <sup>3</sup> Contrairement à l'habitude, le banquet sera donné cette fois en la maison du nouveau nommé et... à ses frais.

Mais revenons (un temps encore) à nos officiers montheysans. Qui sont-ils ? A la tête de la bannière, on distingue : le banneret-général, le capitaine-général, le major et le banneret des élus. Chacun de ces messieurs

occupe un emploi bien défini. Le banneret-général, convoque et préside les réunions ; surveille la confection des rôles de la milice. Le capitaine-général commande le contingent, tant à l'exercice qu'en campagne, où il a la charge de la bonne marche de la troupe et de sa vie quotidienne. Le major est un officier de carrière. Il dirige les manœuvres, les revues et l'instruction de la troupe. Cet emploi est récent, il ne paraît pas avant le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle et a été créé sans doute pour pallier aux insuffisances militaires des autres gradés. Quant au banneret des élus, nommé par l'élite des « 100 » et « 300 », il seconde ses autres collègues, dit-on. C'est lui aussi un soldat professionnel.



**Extrait de la « Carte de la partie occidentale de l'Oberland bernois au Canton de Berne »** de Samuel Loup, 1780-1788. On remarquera le canal Stockalper dans la plaine du Rhône près de Collombey  
Source : BCUL cote 3C 354/1-4

2. Pierre II de Riedmatten, colonel en-dessous de la Morge (1683-1707) ancien gouverneur de Monthey (1675-1677), grand-bailli du Valais (1701-1707).

3. AASM cpt 700/07, cptes du gouvernement de Monthey de 1669-1691, folio 67v, scan 75.

Tous ces personnages – mais le plus souvent les seuls banneret et capitaine généraux – assistent aux assemblées du gouvernement avec l'ensemble des délégués du district. Ils donnent leur avis et pas uniquement dans le domaine militaire <sup>4</sup>. Certains cumulent les fonctions au sein de la communauté, nous le verrons ci-après de manière plus explicite. Notons au passage qu'en premier lieu il revient au gouverneur de surveiller la frontière occidentale du pays, d'observer et de prêter l'oreille aux bruits, aux rumeurs, et d'en rendre compte au colonel si les faits lui paraissent pertinents évidemment.

## Courtes notices biographiques sur ces « Messieurs »

### Le banneret-général

La charge de premier officier du gouvernement est occupée par le noble Guillaume (IV) du Fay-de Lavallaz (1628-1710), fils de Jean Gaspard et d'Annilie Jost <sup>5</sup>. Il succède dans la fonction au colonel Antoine II du Fay (env. 1601-1660).

Guillaume IV fut banneret de Monthey de 1662 à 1710, châtelain de Monthey, de 1678 à 1680 ; de 1685 à 1694 et en 1699 encore. L'homme sort d'une des familles les plus distinguées de la région. Dans son cursus, il se dit, entre autres, du nombre des Magnifiques Seigneurs patriotes du Valais, coseigneur de Thollon et seigneur de Lavallaz au duché de Savoie. La taxe de la maxe <sup>6</sup> du Rhône de 1690 le présente comme l'homme le plus riche de la contrée avec une contribution de plus de 405 florins. Son beau-fils, Antoine Devantéry, le suit avec 225 florins, puis viennent les dames religieuses de Collombey avec 185 florins et Pierre Bussien avec 181 florins <sup>7</sup>.

4. Guillaume IV du Fay de Lavallaz et Antoine Devantéry participent à la visite des chemins et des digues du Rhône par exemple.

5. Nièce de l'évêque Hildebrand Jost (1613 - 1638).

6. Impôt en argent et en nature destiné à l'entretien des digues des routes etc.

7. ACMonth E 11.

Le 4 février 1662, à Saint-Maurice, il unit sa destinée à noble Sara de Preux (1643-1705), fille de François, qui lui donne douze enfants, tous nés à Collombey entre 1658 et 1686.

Tout jeune Guillaume est passionné par le métier des armes. Il sert en France dès 1646, à l'armée de Flandre – il est alors âgé de 18 ans. Il restera dans la profession jusqu'au Traité des Pyrénées en 1659. Une tradition,

non confirmée, relate qu'en août 1646 avec quelques autres soldats, il aurait sauvé la vie du duc d'Enghien<sup>8</sup>, blessé devant le fort de Mardyck.

### Le capitaine général

Antoine Devantéry (1655-1739) est un autre personnage de noble extraction. Fils de Jean IV (1615-1658), précédent capitaine du gouvernement<sup>9</sup> ; il hérite donc de la charge de son père.

On ne sait rien de son expérience militaire. Il est essentiellement un juriste, un notaire. Curial, il devient lieutenant gouvernal de Monthey 1679-1681, 1685-1686 et 1694. Il occupe aussi le poste de châtelain de 1681 à 1685, de 1695 à 1698 et accède en 1679 au grade de capitaine général du mandement de Monthey. Antoine Devantéry est aussi conseiller de la ville de Sion en 1706 et châtelain épiscopal de Martigny de 1707 à 1720 et d'Ayent 1719. Il meurt à Monthey le 11 février 1739.

Il épouse successivement Marie-Cécile du Fay de Lavallaz (1658-1695), fille du banneret Guillaume IV du Fay de Lavallaz et de Sara de Preux, qui lui donne 12 enfants. En une deuxième alliance, il convole avec noble Christine de Courten. Puis en troisièmes noces avec noble Anne Christine Supersaxo, la sœur de l'évêque<sup>10</sup>, avec laquelle il a deux rejetons.

Les effets de ces mariages successifs montrent comment Antoine crée son réseau familial dans la société patricienne de l'époque. C'est avec les du Fay, et les du Fay de Lavallaz surtout que les liens s'étendent, se renforcent, que le tissu du clan se resserre<sup>11</sup>.



**Portrait de Guillaume IV du Fay de Lavallaz, banneret général de Monthey.**

Huile sur toile, anonyme 1695

Source : Collection privée Collombey, photo Jean Pot. SBMA Etat VS

8. Louis II de Bourbon dit le Grand Condé (1621-1686).

9. Et de Marie Madeleine du Fay (1612-1697), fille du banneret Guillaume III du Fay (1577-1636), sœur du banneret Antoine II du Fay (ap 1600-1660).

10. François Joseph Supersaxo, évêque de 1701-1734.

11. Sa sœur Julianne Devantéry avait épousé Jean Etienne de Courten (1653-1723), premier commandant du régiment de Courten.



**Portrait de l'évêque François Joseph Supersaxo, beau-frère d'Antoine Devantéry.**

Huile sur toile aître anonyme 1702

Source : Monastère des Bernardines, Mus Hist Valais MV 7516, photo Michel Martinez

Parmi ses pairs, le capitaine général apparaît <sup>12</sup> imbu de ses titres et très conscient de son appartenance à la classe nobiliaire. Au-delà de sa propre personne, nous sentons qu'il recherche aussi la prospérité de sa famille et la conservation d'une position aussi élevée que possible au gré des circonstances et des événements du moment.

Le rôle joué par Antoine Devantéry dans le transfert de la paroisse de Collombey à Monthey reste à ce titre significatif. Dès le dernier tiers du XVII<sup>e</sup> siècle, les Montheysans rêvent d'accéder à l'indépendance spirituelle. A cet effet, ils tentent plusieurs démarches auprès de l'évêché et des Magnifiques Seigneurs, avec un succès mitigé. Les relations familières d'Antoine avec la cour épiscopale vont permettre aux négociations de prendre une nouvelle tournure. Avec l'accord du gouvernement, de l'évêque et d'autres puissants appuis, Rome tranche

définitivement pour le divorce. Le chef-lieu paroissial est transporté de Collombey à Monthey le 27 juin 1704 avec l'accord de l'abbé de Saint-Maurice, Nicolas de Camanis <sup>13</sup>.

A ses heures, Antoine se découvre aussi des vertus de mécène. Après l'incendie de Saint-Maurice du 23 février 1693, les pères capucins trouvent refuge à Monthey, dans la maison du capitaine général qui songe même à leur faire édifier un couvent sur le plateau d'Outre-Vièze. Pour on ne

sait quelle raison, sans doute financière, la chose ne se fera pas. Le 13 juin 1699, Antoine Devantéry remet douze pistoles soit 377 florins, somme destinée à la décoration du grand autel de la future église de Monthey dont la construction est achevée en 1707.

Les liens de sang s'accompagnent souvent de relations d'affaires. On se prête de l'argent, on

12. Tout comme son beau-père le grand banneret Guillaume IV du Fay de Lavallaz

13 Cette translation est accompagnée avec tous les biens de la cure de Collombey, la grande cloche, les reliques de saint Didier ; ce qui déplût fortement aux habitants du lieu.



se cautionne réciproquement, on investit en commun. Ainsi, entre 1683 et 1687, le capitaine Angelin Marclay obtient de solides garanties pécuniaires sur sa compagnie franche, assurances données tant par Antoine Devantéry que par Guillaume IV du Fay de Lavallaz <sup>14</sup>.

La culture et l'hospitalité d'Antoine Devantéry sont louées de ses contemporains, nous révèle l'Armorial valaisan <sup>15</sup>. Homme érudit et très cultivé, c'est dans sa maison neuve, précise le capitaine général, qu'il rend les comptes de tutelles de son pupille Joseph Antoine du Fay le 7 novembre 1690 <sup>16</sup>.

Mais ce train de vie ostentatoire comporte cependant un prix cher payé et Jean Gabriel Devantéry, petit-fils d'Antoine, avoue à son contemporain Jean-Michel Torrenté : « ... *que son grand-père avait dévoré 300'000 florins* » et d'ajouter, peu tendre avec son ancêtre : « *qu'il finit sa carrière pitoyablement et sans être regretté. Une hernie qui lui a fait souffrir longtemps une longue infirmité a terminé ses jours sans avoir reçu aucun secours de l'Église qu'il a refusé.* » <sup>17</sup>

### Le major

François du Fay de Lavallaz (1661-1710), remplace au pied levé son prédécesseur, Joseph Paernat (1650-1687), décédé un an seulement après sa prise de fonction comme major du



**Pierre tombale du capitaine général Antoine Devantéry, 1739 au cimetière de Monthey**

Source : (Monthey Illustré)

14. De même, plus tard, Antoine Devantéry soutiendra la compagnie de son beau-frère, François du Fay de Lavallaz, en France. Ce dernier étant le beau-frère de Jean Etienne de Courten, premier commandant du régiment du même nom cf note 11.

15. Armorial valaisan 1946, p. 276.

16. (ACMonth H 235/8) cf. Bull Aveg 21, 2012 p. 74 note 17.

17. Livre de raison de Jean-Michel Torrenté.

mandement. Il est le fils du banneret Guillaume IV et de Sara de Preux. François passera la majeure partie de sa vie au service de la France et participera à toutes les campagnes du Grand roi de 1690 à 1706<sup>18</sup>. Il quitte une vie militaire active et bien remplie après avoir été assez sévèrement blessé lors du siège de Barcelone en avril 1706. Nommé officiellement major en 1689, il exercera sa fonction jusqu'à sa mort survenue à Monthey le premier août 1710. Soldat de carrière, il suit les déplacements du régiment de Courten au côté de celui qui deviendra son beau-père, le lieutenant-colonel Melchior François de Courten (1656-1728)<sup>19</sup>. Vers 1700, il épouse, à Paris, Louise de Courten (1681-1776), fille dudit Melchior François, son supérieur. Le couple qui aura cinq enfants, vit quelques années encore dans la capitale française et ne s'en retourne à Monthey qu'aux alentours de 1704-1705<sup>20</sup>.

Très souvent absent pour cause de guerre, François du Fay de Lavallaz est ce que l'on peut appeler un major « en congé ». Entre 1690 et 1706, il officie peu. Le conseil du gouvernement avec l'accord du colonel Endessous de la Morge lui nomme quelquefois un remplaçant. En 1690, c'est le banneret de l'élection Joseph du Fay (1654-1722) qui occupe temporairement cette place. Peut-être nostalgique de ses séjours en France, le major du Fay de Lavallaz ne paraît pas avoir participé de manière intense à la vie sociale du bourg de Monthey. Il n'accepte d'ailleurs aucune charge civile et semble surtout avoir cultivé et tissé des liens avec sa belle-famille et apparentés, les puissants de Courten.

### Le banneret des élus

Joseph du Fay, né le 10 mai 1654 est le fils de Jean Michel et de Françoise Véliane. Très jeune, – il est âgé de quinze ans –, il trouve sa vocation

dans le service étranger au Piémont sous les ordres de son oncle Antoine Jérôme du Fay (1627-1679) à l'image de beaucoup d'autres fils de bonne famille. De retour à Monthey, il se lance dans le notariat. Il sera élevé au rang de banneret de l'élection en 1687 et le restera sa vie durant. Il sera également lieutenant gouvernal (1687-1689) au service de Kaspard Georg Schnidrig de Brigue avec lequel il restera en très bons termes. Il devient vice-châtelain de Monthey de 1690 à 1694, de 1703 à 1711 et encore en 1717. Il est désigné prieur

18. Il est le capitaine de la compagnie de Lavallaz 1701, chevalier de Saint-Louis.

19. Melchior François de Courten commande la 2<sup>e</sup> compagnie dite lieutenant-colonel à la création du régiment de Courten en 1690. Il commandera le régiment de 1723 à 1724.

20. Il habita un temps le « château » du Cotterg à Monthey, bel édifice aujourd'hui démolí.



de la confrérie du Saint-Sacrement au courant de 1715. Il unit sa destinée à Marie Marguerite Greyloz de Saint-Maurice de laquelle il aura trois enfants qui naissent entre 1703 et 1711. Devenu presque aveugle, Joseph du Fay décède à Monthey le 26 octobre 1722.

Dans sa reconnaissance de fief qu'il passe en faveur des Magnifiques Seigneurs du Valais il est qualifié de : « *banmeret des élections, fils de feu noble Jean-Michel Dufay, fils de noble Antoine Dufay colonel et compatriotes des Magnifiques Seigneurs des Sept Dizains du Valais.* »

### Un cadre subalterne... le sergent

Pour l'encadrement de la troupe, la bannière dispose encore d'un autre officier : le sergent. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, ce gradé commande un peloton de 24 soldats. Est-ce déjà le cas à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle ? Je ne saurais l'affirmer.

Le sergent est responsable de la discipline, de l'instruction et de l'encadrement des hommes appartenant à son unité. On peut lui confier le commandement de plusieurs dizaines d'hommes quand il s'agit de dresser une embuscade, d'organiser un coup de main ou de monter la garde aux passages importants. Toujours près de ses hommes, il en partage les aléas de la vie militaire, ce qui renforce l'esprit de corps et le sentiment d'appartenir à la même fraternité.

L'inspection de septembre 1690 nous donne les noms de six sergents. Ils se répartissent de manière suivante au sein des localités du mandement. Troistorrents et Collombey en fournissent chacun un. La communauté de Val d'Illiez qui, à elle seule recense le quart du



**Portrait de François Martin, marchand de Staufen, 1688**

Originaire de Mégevette en Savoie, François Martin émigre à Staufen en Brisgau. Il porte ici le lourd mousquet et l'uniforme de la milice bourgeoise de sa cité d'adoption.

Source : Cliché : Leif Geiges DGPH, BFF Staufen

contingent de la bannière, en dénombre quatre. Voici les noms des élus : à Troistorrents, Jean Donnet d'Etablo ; à Collombey, Joseph Mariétan ; à Val d'Illiez, Louis Avanthay, Jean Borrat de Louis, Jean Clément de François et Maurice Gex.

Bien moins en vue que les « hauts officiers », bien moins présents dans les actes écrits aussi, on dispose en général de peu d'éléments sur la vie de ces gens pourtant bien intégrés au sein de leurs localités. Parmi les six sergents invoqués, deux ont laissé quelques rares indices biographiques dans nos fonds historiques.

Jean Clément, fils de François et de Françoise Fert, naît autour de 1658 à Champéry A-t-il de suite la fibre militaire comme l'observe Henri Hauswirth ? <sup>21</sup> Difficile de répondre. Notons simplement qu'en 1670 – il serait alors âgé de 12 ans <sup>22</sup> – il rejoint les armées du roi de France. Au courant de juin 1677, Jean quitte la compagnie Marclesi qu'il avait ralliée à sa création. Il passe alors des troupes à pied aux grenadiers à cheval <sup>23</sup>. Réformé du service pour blessures, le vieux routier s'en revient au pays un peu avant 1685. Le 6 mai 1688, à Illiez, il épouse Marie Perrin. Domicilié à Champéry, le couple aura quatre enfants qui naissent entre 1689 et 1701. Le lieu et la date du décès de Jean Clément nous restent par contre inconnus.

Autre sergent autre personnage que Louis Avanthay. Il voit le jour à Val d'Illiez en 1654. Fils du châtelain Claude et de Louise Bérod, il tâte un peu de la carrière militaire mais sans plus, bien que de nombreux parents plus ou moins proches meurent au service étranger. Ceci expliquant peut-être cela, Louis décide que la vie civile lui convient mieux. Revenu au pays, il étudie le notariat, il est métral <sup>24</sup> d'Illiez en 1687, curial en 1691, syndic en 1696. Il tente à maintes reprises de se faire élire châtelain et sera chaque fois débouté. Il obtient le titre de sergent en 1679 et le conservera jusqu'à sa nomination à la fonction de métral en 1687. L'homme est revêche, intransigeant et à cheval sur les règlements. Il aura à plusieurs reprises de sérieux soucis avec ses subordonnés. Nous avons vu précédemment <sup>25</sup> qu'il eut maille à

21. Henri Hauswirth : Notes et inventaires sur la bannière et la police à Monthey, tapuscrit 1966, p.7

22. Bien sûr si la date de naissance de 1658 donnée par H Hauswirth est correcte.

23. Il y rejoint peut-être le Montheysan Joseph Paernat (1650-1687) de Michel.

24. Officier subordonné au châtelain, percepteur des bans et des tailles, il aide au maintien de l'ordre, à l'observation des ordonnances...

25. Bull. Aveg n° 23 2013, p. 73-74 et note 4

partir avec le soldat Pierre Ballavuaz et ses collègues du hameau des « Crêtes ». En 1682, pour une raison qui nous est inconnue, Avanthay corrige violemment une recrue. Mal lui en prend car quatre jours plus tard, de nuit, il se fait rosser à son tour par des inconnus qu'on soupçonne alliés ou de mèche avec la jeune victime <sup>26</sup>. Les membres de la collectivité ne pardonnent ni les coups qui peuvent handicaper ni l'humiliation publique. Va pour les amendes ! Mais la peine corporelle qui rend un individu inapte au travail et dépendant de la charité publique n'est pas tolérable. Alors, habituellement, les officiers ferment les yeux sur les défaillances ; pas le sergent Avanthay !

Le 13 juillet 1685, à Val d'Illiez, Louis Avanthay épouse Jeanne Françoise Donnet (1655-1718). Elle lui donne sept enfants qui voient le jour dans les années 1686 à 1700. Louis Avanthay décède le 30 mars 1700 à Val d'Illiez.

A suivre ...



26. H Hauswirth op cit. p. 6

## ANNEXE

### LES HOMMES DES COMMUNES DE VAL D'ILLIEZ LORS DE L'INSPECTION DE 1690 <sup>27</sup>

**1690, le 5 septembre « A la Val d'Illiez », la raste <sup>28</sup> des 100 mousquetaires de la « première élection »**

#### **Sur Val d'Illiez**

Jean DURIER ; Pétremand BORRAT ; Claude AVANTEY ; Pierre ECQUIER ; Claude BOVARD de Martenoyt ; Claude REY FAVRE ; Jaquemod BOVARD ; Antoine BORRAT ; Jean REY MERMET de Miéviz ; Jean MICHOU ; Maurice BORRAT de Souby ; Claude BORRAT le vieux ; Jean VIEUX de Laurent ; François PERRIN ; Claude DOGNIEZ ; maître Pierre CAILLET BOIS ; Jean MARIETAN de Soubi.

#### **Sur Champéry**

Maurice GRENON ; Maurice AVANTEY ; Claude GRENON ; Claude CLEMEN les hoirs de ; Jacques PERRIN ; Claude TROMBERT d'André, malade ; Maurice EXHENRY les hoirs de ; Pierre FER de Maurice.

#### **La part des 300 mousquetaires de la « deuxième élection » :**

#### **Sur Val d'Illiez**

Louis AVANTEY curial et sergent ; (Barthélemy) MARCLES Monsieur le châtelain ; Jean Gabriel BEROD officier ; Jean VIEUX du Lesay ; Claude VIEUX frère de Jean ; Claude BOVARD de Pississon ; Joseph BORRAT ; Louis MARCLEY de Felconaz ; François BOVARDI ; François VIEUX du Lesay ; maître Henri MARCLES ; Louis ECQUIER de Lavy ; maître Claude REY cordonnier ; Pierre GEZ de Louis ; Jean REY MERMET de Play Jesus ; Pierre REY MERMET ; François BOVARD de Louis ; Jean BORRAT de Louis sergent ;

27. Nous avons conservé les graphies telles qu'elles se présentent dans le texte original.

28. Raste signifie « part de »

Jean HUDRIOD ; François JORDAN les hoirs de ; Claude BOIS CALLIET les hoirs de, absents ; Maurice VIEUX de Louis de Pley ; Pierre VIEUX de Louis, frère de Maurice ; François VOLAND ; François MARCLEY ; Jean BELLET ; Jean CAILLET BOIS ; Jean du ROCHEY ; Pierre REY de François, de Lespine ; Jean GEZ de Claude ; Jean VIEUX de Pierre ; François REY de Pley les hoirs de ; Jean GEZ DES COMBES des Combes ; Louis GEZ COLLET ; Claude REY de François de Lespine.

#### **Sur Prabit**

Jean BORRAT SENOTTAY l'aîné ; Pierre BORRAT SENOTTAY frère de Jean ; Jean BORRAT SENOTTAY le jeune, frère des précédents ; Louis BORRAT de Louis, infirme ; Claude BORRAT de Maurice à François ; Maurice BORRAT de Claude avec Claude et Clauda son frère et sa sœur ; Louis GEZ FORNEY de Claude.

#### **Sur Crettes**

Jean FAUG, Pierre BALLAVUAZ, Claude FAUG, Jean VOLAND, François BEROD, Maurice MARIETAN.

#### **Sur Buchillieulaz**

Pierre PREMAND ; Claude PREMAND frère de Pierre ; Claude MARIETAN de Louis.

#### **Sur Champéry**

Jean CLEMEN de François sergent ; Jean TROMBERT d'André ; Angelin REY DE BULLUYT ; Perret BOVARD de Louis ; Louis FER l'aîné ; Louis FER le jeune ; Maurice FER ; Angelin CLEMEN ; Pierre MELLIRET ; Jean GRENON, Jean MARCLEY de Pierre ; Pierre AVANTEY de Jean ; Jean AVANTEY de Jean, frère de Pierre ; Angelin REY de Rumièrre ; Jean MELLIERET de Claude ; Pierre AVANTEY les hoirs de Pierre fils de Jean ; Pierre CALLIET les hoirs de ; Louis AVANTEY de Pierre ; Pierre AVANTEY de Pierre, frère de Louis ; Pierre VIEUX de Laurent ; Claude GENEYVROZ ; Jaquemod BOVARD de François ; Maurice CAILLET ; Louis GRENON de Pierre ; Pierre BORRAT BALIF.

**La généralité avec le fusil, 2 livres de poudre, 2 livres de plomb ou avec la hallebarde**

**Sur Illiez avec le fusil**

Barthélemy BOVARD ; Claude MARIETAN les hoirs de ; Maurice GRENON les hoirs de ; Jean BOVARDI les hoirs de ; Jean MARCLEY de Bestre, absent ; Pierre SILVESTRE ; Jean JORDAN absent ; Claude BERRUT absent ; Claude JORDAN ; Maurice NANTERMOT ; Claude ECQUIER ; Jean DURIER le jeune ; Pierre AVANTEY de Jean, absent ; Jean AVANTEY de Jean frère de Pierre, absent ; François AVANTEY frère des précédents, absent ; François GONET absent ; Pétremand MARCLEY, Louis BATALLIARD les hoirs de.

**Sur Illiez avec la hallebarde**

Claude MARCLEY ; Clauda FRANNA absente et Genetta BATTALLIARD absente ; Claude FROMENTIN absent.

**Sur Martenoyt avec le fusil**

Laurent VIEUX ; François DURIER ; Louis BOVARD les hoirs de.

**Sur Martenoyt avec la hallebarde**

Maurice HUDRIOT les hoirs de ; Jean MERMET de Louis, absent ; Pierre BOVARD PARET absent ; Jean BOVARD PARET frère de Pierre, absent ; Pierre GENEYVROZ ; François REY MERMET absent ; Théodule MARCLEY absent ; Barthélemy ECQUIER absent ; Claude ECQUIER frère de Barthélemy, absent ; François ECQUIER frère des deux précédents, absent ; Pétremand ECQUIER absent ; Louis ECQUIER frère de Pétremand, absent.

**Sur Pley avec le fusil**

Maurice GEZ sergent ; Pierre GEZ les hoirs de ; François BOY absent ; Louis BOVARD de Jean ; Jean DAU FER les hoirs de ; Maurice NICOLERAT ; Angelin EXHENRI ; Pierre MICHOD, Claude GEZ de Claude ; François REY de Lespini les hoirs de ; Jean REY les hoirs de Jean fils d'Amé absent ; Claude REY de Jean ; Claude MARCLEY les hoirs de Claude fils de Claude, absents ; Claude BEROD de Pierre absent.



**Sur Pley avec la hallebarde**

Louis MARCLEY TORNURA absent ; Pierre BELLET les hoirs de ; Pierre PACHOUD absent ; Claude REY de Louis absent ; Pierre THOMAZ absent ; Pierre MARCLEY de Pierre ; Joseph MARCLEY ; François NICODI absent ; François BELLET ; Jean BEROD absent demeurant à Evian ; Jean DURIER de Véroz, les hoirs de.

**Sur Prabit avec le fusil**

Claude BOVARD les hoirs de ; Laurent BEROD les héritiers de, absents ; Pierre PERRIN, Jacques ECQUIER ; Jean BORRAT de Maurice à François ; Pierre BORRAT BESSON absent ; Claude FAY les hoirs de ; Louis et Claude VOLAND ; Maurice PERRIN les hoirs de ; Jean et Maurice BORRAT de maître Claude, absents.

**Sur Prabit avec la hallebarde**

Maître Jean ECQUIER les hoirs de ; Jean PERRIN les hoirs de absents ; BORRAT BALIF Jean les hoirs de ; Jean ES BORRAT ; Jean BORRAT de Michel ; Claude BOVARD de Frassoneire ; Claude ECQUIER les hoirs de ; Claude BORRAT à la Rofuaz, les hoirs de absents ; Jean du ROCHEY les hoirs de.

**Sur Crettes avec le fusil**

Maurice FAVRE, Pierre BORRAT SENOTTEY absent ; Pierre MARIETAN ; Nicolas MARIETAN les hoirs de ; Maurice BORRAT BESSON absent.

**Sur Crettes avec la hallebarde**

Claude VOLAND absent ; Pierre NICOD ; Louis FAUG ; Claude BORRAT les hoirs de Claude, fils de Claude, fils de Nicolas ;

**Sur Buchillieulaz avec le fusil**

François BORRAT ; Jean MARCLEY ; Jean PERRIN ; Jean MARIETAN les hoirs de ; Claude PERRIN les hoirs de.

### **Sur Buchillieulaz avec la hallebarde**

Maître Maurice BALLAVUAZ absent ; Jean BALLAVUAZ DU BAY absent ; Claude GENEYVROZ absent ; Pétremand CALLIET BOIS ; Claude CALLIET frère de Pétremand absent ; Pierre CALLIET BOIS frère des deux précédents absent ; Maurice BORRAT de Maurice.

### **Sur Champéry avec le fusil**

Claude BELBOIS de Pierre ; Jean AVANTEY TISSOT ; maître Claude SIMON ; Angelin REY du Fenellet ; maître Louis SIMON ; Jean TROMBERT cordonnier ; Claude TROMBERT de Pierre ; François BOVARD les hoirs de, absents ; Jacques DOMENJOZ ; Maurice REY de Jean ; Jean EXHENRY de Claude ; Pierre TROMBERT de Jean ; Jean MELLIERET TALLIEURA, tailleur ; Pierre REY de Parse, absent ; Jean CLEMEN de Claude ; Jean PERRIN de Louis ; Laurent PERRIN de Louis frère de Jean absent ; Louis TROMBERT cordonnier ; Henri TROMBERT ; Louis FER de Claude ; Jean REY d'André ; Claude REY de Parse, les hoirs de, absents ; Claude BELBOIS les hoirs de ; Claude CLEMEN fils de Jean ; André REY ; Jean FER ; Henri AVANTEY ; Jean GONET ; Louis REY les hoirs de ; Louis BOVARD BESSON les hoirs de, absents ; Louis AVANTEY de maître Jean ; Jean MELLIERET Au Cler ; Maurice PERRIN le jeune ; Angelin TAVERNY ; Angelin FER ; Claude REY du Fenillet de Louis, absent ; Jean PERRIN de Jean et ses sœurs.

### **Sur Champéry avec la hallebarde**

Jean EXHENRY de la Luez ; Maurice FER de la Riva, les hoirs de ; Claude FER de Louis ; Pierre DE BULLUYT GONET absent ; Jean TROMBERT les hoirs de Jean fils de Jaquemod absents ; Angelin REY d'André, absent ; Pierre GRENON de Claude, absent ; Louis GRENON de Claude frère de Pierre, absent ; Claude NICOD les hoirs de ; Jean REY les hoirs de Jean à Henri, absents ; Louis TROMBERT les hoirs de Louis fils de Jean, absents ; Pierre NICOD les hoirs de, absents ; Claude AVANTEY TISSOT absent ; Claude REY de Maurice absent ; Claude REY de Parse ; Pierre REY de Jean tailleur, absent ; Claude REY de Jean frère de Pierre, absent ; François PACHOD absent ; Jean AVANTEY les filles de ; Claude AVANTEY les filles de ; Angelin GONET absent ; André GONET ; François AVANTEY ; Henri EXHENRY absent ; Jean AVANTEY les hoirs de Jean, fils de Pierre, fils d'Eymoz, Pierre AVANTEY, oncle de Jean ; Jean François AVANTEY absent ; David CHAPELLEY ; François REY beau-fils de David Chapelley ; Louis BOVARD du Couz ; Louis MARCLEY le loyeur ; Jean MARCLEY à Jacques, absent ; Claude VIEUX tambour ; Claude NICOLERAT fifre ; Claude GEZ Illiez poste ; maître Claude REY MERMET Illiez poste ; Jean PACHOUD Champéry poste.



**Mousquetaire faisant feu.**

L'homme ne porte plus le baudrier d'épaule mais le ceinturon de taille introduit en 1683 dans les armées du roi de France

Source : Allain Manesson Mallet « Les travaux de Mars ou l'art de la guerre » 1684-1685 t. 3, fig 12 ; ouvrage ayant appartenu à Antoine Devantéry. (Coll part.)

## **Association valaisanne d'études généalogiques, AVEG 2016** **Walliser Vereinigung für Familienforschung, WVFF 2016**

### **Admissions | Aufnahmen**

|                          |                             |
|--------------------------|-----------------------------|
| Bornet Marcel            | 1996 Basse-Nendaz           |
| Fellay Béatrice          | 3977 Granges                |
| Garanis Nicolas          | 1814 La Tour-de-Peilz       |
| Gauye Fabienne           | D-81679 Munich              |
| Hamel-Pfammater Katja    | 2301 La Chaux-de-Fonds      |
| Monnet Jules-Maurice     | 3960 Sierre                 |
| M. Peixoto Maria Izabel  | 239055-460 Vitória / Brésil |
| Pannatier Patrick        | 1958 St-Léonard             |
| Pasche Annette           | 1997 Haute-Nendaz           |
| Reymond Fabrice          | F-01170 Chevry              |
| Schlapbach Dorothea      | 3280 Morat                  |
| Solios Nicolas           | 3968 Veyras                 |
| Udressy Ludovic          | 1872 Troistorrents          |
| Vouillamoz Charles-Henri | 8802 Kilchberg              |

## Association valaisanne d'études généalogiques, AVEG 2016 Walliser Vereinigung für Familienforschung, WVFF 2016

### Démissions | Austritte

|                        |                          |
|------------------------|--------------------------|
| Burnet Marie-Jeanne    | 1898 St-Gingolph         |
| Crettaz Joseph         | 1950 Sion                |
| Cretton Isabelle       | 1225 Chêne-Bourg         |
| Crettenand Jean-Claude | F-34170 Castelnau le Lez |
| Gabioud Yves           | 1070 Puidoux             |
| Imhof Michel           | 1203 Genève              |
| Jouenne Anne-Françoise | 3961 Mission             |
| Le Bihan Christian     | F-77500 Chelles          |
| Maddalena Elisabeth    | 1908 Riddes              |
| Marclay Bruno          | 1869 Massongex           |
| Morard Monik           | 3960 Sierre              |
| Morisod Frédéric       | 1872 Troistorrents       |
| Özcelebi Jonathan      | F-39100 Dole             |
| Tabin Liliane          | 3967 Vercorin            |
| Theytaz René           | 3960 Sierre              |

### Décès (*portés à notre connaissance*) | Todesfälle (*die uns gemeldet wurden*)

|                                |              |
|--------------------------------|--------------|
| Anzévuï Gabriel                | 1983 Evolène |
| de Chastonay Hervé             | 1895 Vionnaz |
| Heldner Paul, membre d'honneur | 3902 Glis    |
| Praz Hélène                    | 1912 Leytron |

## L'Aveg en bref

**En 1989**, un petit groupe d'amis passionnés crée une association pour l'étude de la généalogie dans le canton du Valais : Aveg pour la partie francophone, WVFF pour la partie germanophone. Aujourd'hui, l'association réunit près de 300 membres, chercheurs et collectivités publiques, tous intéressés de près ou de loin à la généalogie.

La personne intéressée demande simplement son adhésion au moyen d'un formulaire d'inscription ad hoc que le secrétariat tient à disposition. Cette demande est en principe acceptée par le comité et avalisée par l'assemblée générale annuelle.

### Cotisations

Membre individuel & couples : 30 fr.;  
Collectivité : 50 fr.;  
Membres étrangers : 30 euros.  
Banque cantonale du Valais, Sion :  
CCP 19-81-6  
IBAN : CH79 0076 5000 T018 3111 8

### Les membres sont invités

- à participer, dans la mesure du possible, aux trois réunions annuelles;
- à échanger les résultats de leurs recherches avec les autres généalogistes;
- à publier leurs généalogies sur le site internet de l'association.

### L'Aveg offre à ses membres

- une plate-forme de rencontres entre gens passionnés, connaisseurs ou débutants;
- des visites intéressantes, en Valais et chez nos voisins (France, Italie, etc.);
- un site internet riche et vivant, avec un forum de questions : [\[www.aveg.ch\]](http://www.aveg.ch);
- un Bulletin annuel aux contributions variées.

## Der WVFF in kürze

**Im Jahre 1989** gründete eine kleine Gruppe von Freunden, alles leidenschaftliche Familienforscher, die Vereinigung für Familienforschung in Kanton Wallis : Aveg für den französisch sprechenden Teil, WVFF für den deutschsprachigen Teil. Zurzeit besteht unser Verein aus ungefähr 300 Mitgliedern, private Familienforscher und auch Kollektivmitglieder, deren gemeinsames Interesse die Familienforschung ist. Wer an einer Mitgliedschaft interessiert ist, kann direkt mittels Anmeldeformular ein Aufnahmegesuch stellen. Über die Aufnahme der Neumitglieder wird an der Hauptversammlung abgestimmt.

### Beiträge

Einzelmitglieder oder Paare: 30 Fr.;  
Kollektivmitglieder: 50 Fr.;  
Mitglieder aus dem Ausland: 35 euros.  
Walliser Kantonalbank, Sitten:  
CCP 19-81-6  
IBAN : CH79 0076 5000 T018 3111 8

**Wir empfehlen den Mitgliedern**, so weit es Ihnen möglich ist, an den dreijährlichen Treffen teilzunehmen. Die Erfahrungen und Resultate ihrer Nachforschungen mit den andern Ahnenforschen auszutauschen.

### Leistungen und Angebote für die Mitglieder:

- ein Podium für interessierte, passionierte Kenner und Anfänger zum Gedanken-austausch;
- Besuche von interessanten Objekten im Wallis so wie bei unseren Nachbarn in Frankreich, Italien und anderen Ländern;
- eine Webseite im Internet mit interessanten und aktuellen Informationen so wie der Möglichkeit Fragen zu stellen
- ein Mitteilungsblatt das einmal im Jahr herausgegeben wird und die verschiedensten Themen behandelt.



## Association valaisanne d'études généalogiques Walliser Vereinigung für Familienforschung

### Président | Präsident

Philippe Bruchez 024 471 74 65 philibru@bluewin.ch  
CP 208 3979 Grône

### Caissière | Kassierin

Danielle Turin 024 471 75 72 d.margoison@bluewin.ch  
Chemin de la Scie 8 1872 Troistorrents

### Caution historique | Historiker

Pierre-Alain Bezat 024 471 94 28 pa.bezat@gmail.com  
Rue du Closillon 5 1870 Monthey

### Responsable informatique | Informatikverantwortlicher

Guy-Michel Coquoz 021 626 05 48 eviona@chez.com  
Chemin du Platane 2 1008 Prilly

### Membre Valais central | Mitglied Mittelwallis

Jean-Daniel Roten 027 323 39 07 jdroten@tvs2net.ch  
Rue Hermann Geiger 1 1950 Sion

### Membre Valais central | Mitglied Mittelwallis

Abbé Claude Pellouchoud 024 481 66 10 abcp@bluewin.ch  
Noviciat Ste-Thérèse de l'E. J.  
La Combe 22 1922 Salvan

### Membre Haut-Valais | Mitglied Oberwallis

Leander Escher 027 455 96 68 leander@escher.ws  
Impasse Aurore 9 3960 Sierre



Président d'honneur : M. Jean Bützberger

Membres d'honneur : M<sup>me</sup> Elisabeth Darbellay-Gabioud  
M. Paul Heldner †  
M. Guy-Bernard Meyer  
M. Philippe Terrettaz

Le *Bulletin* annuel de l'Aveg paraît depuis 1991.

Les *Bulletins* N° 0 à 7 sont vendus au prix de 7 fr. l'exemplaire.

Dès le N° 8, le ***Bulletin*** coûte 15 fr. l'exemplaire,

excepté le N° 19 – spécial 20 ans – vendu au prix de 20 fr.

NB : Le *Bulletin* N° 9 est épuisé, mais vous pouvez obtenir des copies d'articles.

Pour retrouver les articles publiés, voir sous :

[www.aveg.ch/fr/Ressources/Bulletin.php](http://www.aveg.ch/fr/Ressources/Bulletin.php)

Pour les commandes, s'adresser à notre caissière :

Danielle Turin

Chemin de la Scie 8, 1872 Troistorrents

Tél. 024 471 75 72

[d.margoison@bluewin.ch](mailto:d.margoison@bluewin.ch)



Das jährliche *Bulletin* Nr. 0 bis 7 werden zum Stückpreis von 7 Fr. verkauft,

*Bulletins* ab Nr. 8 kosten 15 Fr.,

ausgenommen die Jubiläumsausgabe, Nr. 19, kostet 20 Fr.

NB: Das *Bulletin* Nr. 9 ist vergriffen, aber Sie können Kopien der Artikel erhalten.

So finden Sie die früher veröffentlichten Artikel:

[www.aveg.ch/de/Ressources/Bulletin.php](http://www.aveg.ch/de/Ressources/Bulletin.php)

Möchten Sie ältere Ausgaben des *Bulletin* erwerben?

Kontaktieren Sie die Kassierin, die Ihnen die gewünschten *Bulletins* umgehend zusenden wird:

Danielle Turin

Chemin de la Scie 8, 1872 Troistorrents

Tel. 024 471 75 72

[d.margoison@bluewin.ch](mailto:d.margoison@bluewin.ch)